



Cenovus Energy Inc.

États financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers consolidés

La direction est responsable des états financiers consolidés ci-joints de Cenovus Energy Inc. (« Cenovus »). Les états financiers consolidés ont été établis par la direction en dollars canadiens selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et comprennent certaines estimations que la direction a jugées les plus appropriées.

Le conseil d'administration a approuvé l'information contenue dans les états financiers consolidés. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de ces états financiers principalement par l'entremise de son comité d'audit, formé de trois administrateurs indépendants. Le comité d'audit a un mandat écrit qui respecte les exigences actuelles des lois canadiennes sur les valeurs mobilières et de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et, en principe, il se conforme volontairement aux lignes directrices sur les comités d'audit établies par la New York Stock Exchange. Le comité d'audit se réunit avec la direction et les auditeurs indépendants au moins une fois par trimestre pour passer en revue et approuver les états financiers consolidés et le rapport de gestion intermédiaires avant leur publication, et une fois par année pour examiner les états financiers consolidés et le rapport de gestion annuels et recommander leur approbation au conseil d'administration.

Évaluation faite par la direction relativement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction est aussi responsable de la mise en place et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le système de contrôle interne a été conçu de façon à fournir à la direction une assurance raisonnable eu égard à la préparation et à la présentation des états financiers consolidés.

Les systèmes de contrôle interne, aussi bien conçus soient-ils, comportent des limites qui leur sont inhérentes. Par conséquent, même si les systèmes de contrôle interne ont été jugés efficaces, ils ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable en ce qui a trait à la préparation et à la présentation des états financiers. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2011 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. À la lumière de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2011.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables indépendant, a été mandaté pour effectuer l'audit et exprimer des opinions indépendantes sur les états financiers consolidés et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2011, lesquelles sont exprimées dans son rapport d'audit daté du 15 février 2012. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a exprimé de telles opinions.

Le président et
chef de la direction de
Cenovus Energy Inc.,

(signé)
Brian C. Ferguson

Le 15 février 2012

Le vice-président directeur et
chef des finances de
Cenovus Energy Inc.,

(signé)
Ivor M. Ruste

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Cenovus Energy Inc.

Nous avons effectué l'audit intégré des états financiers consolidés de 2011 de Cenovus Energy Inc. et de son contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2011 et l'audit de ses états financiers consolidés de 2010. Nos opinions, qui se fondent sur nos audits, sont présentées ci-après.

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Cenovus Energy Inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010 ainsi que les états consolidés des résultats et du résultat global, les états consolidés des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 et les notes annexes, notamment un résumé des principales méthodes comptables et autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos audits. Nous avons effectué nos audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Les normes d'audit généralement reconnues du Canada requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants, par sondages, concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des principes et des méthodes comptables retenus et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Cenovus Energy Inc. aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons aussi audité le contrôle interne de Cenovus Energy Inc. à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2011, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

Responsabilité de la direction pour le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de son évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière présentée dans l'évaluation faite par la direction relativement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière incluse dans les présentes.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre audit. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectué conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace de l'information financière a été maintenu, à tous les égards importants.

L'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière comporte l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion sur le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière.

Définition du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus, et qui comprend les politiques et procédures qui : i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de l'entité; ii) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour permettre l'établissement des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de l'entité ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; iii) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de l'entité qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

Limites inhérentes

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Opinion

À notre avis, Cenovus Energy Inc. maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2011 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le COSO.

(signé) **PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

Comptables agréés
Calgary (Alberta)
Canada

Le 15 février 2012

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en M\$, sauf les données par action)

	Notes	2011	2010*
Produits des activités ordinaires	1		
Chiffre d'affaires brut		16 185	13 090
Moins les redevances		489	449
		15 696	12 641
Charges	1		
Marchandises achetées		9 090	7 551
Frais de transport et de fluidification		1 369	1 065
Charges opérationnelles		1 406	1 286
Taxe sur la production et impôts miniers		36	34
(Profit) perte lié à la gestion des risques	31	(248)	(324)
Amortissement et épuisement		1 295	1 302
Coûts de prospection		-	3
Frais généraux et frais d'administration		295	246
Charges financières	5	447	498
Produits d'intérêts	6	(124)	(144)
(Profit) perte de change, montant net	7	26	(51)
(Profit) perte à la sortie d'actifs	17	(107)	(116)
Autre (profit) perte, montant net		4	(13)
Résultat avant impôt sur le résultat		2 207	1 304
Charge d'impôt sur le résultat	8	729	223
Résultat net		1 478	1 081
Autres éléments du résultat global, moins l'impôt			
Écart de change		48	71
Résultat global		1 526	1 152
Résultat net par action ordinaire	9		
De base		1,96	1,44
Dilué		1,95	1,43

* Se reporter à la note 34 pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'adoption des IFRS avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2010.

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en M\$)

	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010*	1 ^{er} janvier 2010*
Actif				
Actif courant				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	495	300	155
Comptes débiteurs et produits à recevoir	11	1 405	1 059	982
Impôt sur le résultat à recouvrer		-	31	40
Partie courante de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise	12	372	346	345
Stocks	13	1 291	880	875
Gestion des risques	31	232	163	60
Actifs détenus en vue de la vente	14	116	65	-
Actif courant		3 911	2 844	2 457
Actifs de prospection et d'évaluation	1, 15	880	713	580
Immobilisations corporelles, montant net	1, 16	14 324	12 627	12 049
Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise	12	1 822	2 145	2 621
Gestion des risques	31	52	43	1
Impôt sur le résultat à recouvrer		29	-	-
Autres actifs	18	44	281	192
Impôt différé	8	-	55	3
Goodwill	1, 19	1 132	1 132	1 146
Total de l'actif		22 194	19 840	19 049
Passif et capitaux propres				
Passif courant				
Comptes créditeurs et charges à payer	20	2 579	1 843	1 605
Impôt sur le résultat à payer		329	154	-
Partie courante de l'effet à payer lié à l'apport à la coentreprise	12	372	343	340
Gestion des risques	31	54	163	70
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	14	54	7	-
Passif courant		3 388	2 510	2 015
Dette à long terme	21	3 527	3 432	3 656
Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise	12	1 853	2 176	2 650
Gestion des risques	31	14	10	4
Passifs relatifs au démantèlement	22	1 777	1 399	1 185
Autres passifs	23	128	346	246
Impôt différé	8	2 101	1 572	1 484
Total du passif		12 788	11 445	11 240
Engagements et éventualités	33			
Capitaux propres		9 406	8 395	7 809
Total du passif et des capitaux propres		22 194	19 840	19 049

* Se reporter à la note 34 pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'adoption des IFRS avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2010.

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil

(signé)

Michael A. Grandin
Administrateur
Cenovus Energy Inc.

(signé)

Colin Taylor
Administrateur
Cenovus Energy Inc.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en M\$)

	Capital social (note 25)	Surplus d'apport (note 25)	Résultats non distribués	CAERG**	Total
Solde au 1^{er} janvier 2010*	3 681	4 083	45	-	7 809
Résultat net	-	-	1 081	-	1 081
Autres éléments du résultat global	-	-	-	71	71
Total du résultat global pour l'exercice	-	-	1 081	71	1 152
Actions ordinaires émises aux termes de régimes d'options sur actions	35	-	-	-	35
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	(601)	-	(601)
Solde au 31 décembre 2010*	3 716	4 083	525	71	8 395
Résultat net	-	-	1 478	-	1 478
Autres éléments du résultat global	-	-	-	48	48
Total du résultat global pour l'exercice	-	-	1 478	48	1 526
Actions ordinaires émises aux termes de régimes d'options sur actions	64	-	-	-	64
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	24	-	-	24
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	(603)	-	(603)
Solde au 31 décembre 2011	3 780	4 107	1 400	119	9 406

* Se reporter à la note 34 pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'adoption des IFRS avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2010.

** Cumul des autres éléments du résultat global.

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en M\$)

	Notes	2011	2010*
Activités opérationnelles			
Résultat net		1 478	1 081
Amortissement et épuisement		1 295	1 302
Impôt différé	8	575	141
Flux de trésorerie d'impôt à la sortie d'actifs		13	-
(Profit) perte latent lié à la gestion des risques	31	(180)	(46)
(Profit) perte de change latent	7	(42)	(69)
(Profit) perte à la sortie d'actifs	17	(107)	(116)
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement	5, 22	75	75
Autres		169	44
		3 276	2 412
Variation nette des autres actifs et passifs		(82)	(55)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie		79	234
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		3 273	2 591
Activités d'investissement			
Dépenses d'investissement – actifs de prospection et d'évaluation	15	(527)	(350)
Dépenses d'investissement – immobilisations corporelles	16	(2 265)	(1 851)
Produit tiré de la sortie d'actifs		173	309
Flux de trésorerie d'impôt à la sortie d'actifs		(13)	-
Variation nette des investissements et autres		(28)	4
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie		130	95
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(2 530)	(1 793)
		743	798
Flux de trésorerie avant les activités de financement, montant net			
Activités de financement			
Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net		(9)	-
Émission (remboursement) de titres d'emprunt à long terme renouvelables, montant net		-	(58)
Produit tiré de l'émission d'actions ordinaires		48	28
Dividendes sur actions ordinaires	9	(603)	(601)
Autres		6	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(558)	(631)
Profit (perte) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en devises		10	(22)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		195	145
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		300	155
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		495	300

* Se reporter à la note 34 pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'adoption des IFRS avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2010.

Se reporter aux notes annexes aux états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE ET INFORMATIONS SECTORIELLES

Cenovus Energy Inc. et ses filiales (collectivement, « Cenovus » ou la « société ») sont engagées dans la mise en valeur, la production et la commercialisation de pétrole brut, de gaz naturel et de liquides de gaz naturel (« LGN ») au Canada et possèdent des installations de raffinage aux États-Unis (« É.-U. »).

Cenovus a commencé à être exploitée de façon indépendante le 1^{er} décembre 2009, par suite du plan d'arrangement (l'« arrangement ») conclu avec Encana Corporation (« Encana »). Selon cet arrangement, Encana a été divisée en deux sociétés d'énergie indépendantes, soit Encana, société gazière, et Cenovus, société pétrolière. Dans le cadre de l'arrangement, les actionnaires ordinaires d'Encana ont reçu une action de chacune des deux nouvelles sociétés, Encana et Cenovus, contre chaque action d'Encana qu'ils détenaient.

Cenovus a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et ses actions sont négociées à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à celle de New York (« NYSE »). Son siège social et bureau administratif est situé au 4000, 421 - 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 4K9. L'information sur la base d'établissement des présents états financiers se trouve à la note 2.

Les secteurs à présenter de la société sont les suivants :

- **Sables bitumineux**, secteur comprenant les actifs de production de bitume de Cenovus à Foster Creek et Christina Lake, les actifs de pétrole lourd à Pelican Lake, de nouvelles zones de ressources comme Narrows Lake, Grand Rapids et Telephone Lake, ainsi que les actifs de gaz naturel de l'Athabaska. Certains gisements exploités par la société dans le secteur des sables bitumineux, notamment Foster Creek, Christina Lake et Narrows Lake, sont détenus conjointement avec ConocoPhillips, société ouverte américaine non apparentée.
- **Hydrocarbures classiques**, qui comprend la mise en valeur et la production de pétrole brut classique, de gaz naturel et de LGN en Alberta et en Saskatchewan, entre autres, le projet de récupération assistée des hydrocarbures au dioxyde de carbone de Weyburn et les biens pétroliers de Bakken et de Lower Shaunavon.
- **Raffinage et commercialisation**, secteur centré sur le raffinage des produits de pétrole brut en pétrole raffiné et en produits chimiques, dans deux raffineries situées aux É.-U. Les raffineries sont détenues conjointement avec ConocoPhillips et exploitées par celle-ci. Ce secteur commercialise aussi le pétrole brut et le gaz naturel de Cenovus, ainsi que les produits achetés et vendus provenant de tiers qui offrent une souplesse opérationnelle accrue pour les engagements de transport, les types de produit, les points de livraison et la diversification de la clientèle.
- **Activités non sectorielles et éliminations**, qui comprend essentiellement les profits et pertes latents comptabilisés sur les instruments financiers dérivés, les profits et pertes à la sortie d'actifs et les frais généraux, frais d'administration et frais de financement liés à l'ensemble des activités de Cenovus. Lorsqu'un instrument financier est réglé, le profit ou la perte réalisé est comptabilisé dans le secteur opérationnel auquel se rapporte l'instrument. Les éliminations sont liées aux ventes, au résultat opérationnel et aux achats intersectoriels de produits, qui sont comptabilisés aux prix de cession interne en fonction des prix du marché courants, ainsi qu'au résultat intersectoriel non réalisé sur les stocks.

Les tableaux qui suivent présentent l'information financière d'abord par secteur et, ensuite, par emplacement géographique.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

A) Résultat opérationnel - Informations sectorielles et opérationnelles

Exercices clos les 31 décembre	Sables bitumineux		Hydrocarbures classiques		Raffinage et commercialisation	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Produits des activités ordinaires						
Chiffre d'affaires brut	3 291	2 702	2 328	2 284	10 625	8 228
Moins les redevances	284	279	205	170	-	-
	3 007	2 423	2 123	2 114	10 625	8 228
Charges						
Marchandises achetées	-	-	-	-	9 149	7 674
Transport et fluidification	1 231	935	138	130	-	-
Charges opérationnelles	438	367	488	434	481	488
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	36	34	-	-
(Profit) perte à la gestion des risques	70	(10)	(152)	(258)	14	(10)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles						
Amortissement et épuisement	347	375	778	799	130	96
Coûts de prospection	-	3	-	-	-	-
Résultat sectoriel	921	753	835	975	851	(20)
			Activités non sectorielles et éliminations		Résultat consolidé	
Exercices clos les 31 décembre			2011	2010	2011	2010
Produits des activités ordinaires						
Chiffre d'affaires brut			(59)	(124)	16 185	13 090
Moins les redevances			-	-	489	449
			(59)	(124)	15 696	12 641
Charges						
Marchandises achetées			(59)	(123)	9 090	7 551
Transport et fluidification			-	-	1 369	1 065
Charges opérationnelles			(1)	(3)	1 406	1 286
Taxes sur la production et impôts miniers			-	-	36	34
(Profit) perte à la gestion des risques			(180)	(46)	(248)	(324)
			181	48	4 043	3 029
Amortissement et épuisement			40	32	1 295	1 302
Coûts de prospection			-	-	-	3
Résultat sectoriel			141	16	2 748	1 724
Frais généraux et frais d'administration			295	246	295	246
Charges financières			447	498	447	498
Produits d'intérêts			(124)	(144)	(124)	(144)
(Profit) perte de change, montant net			26	(51)	26	(51)
(Profit) perte à la sortie d'actifs			(107)	(116)	(107)	(116)
Autre (profit) perte, montant net			4	(13)	4	(13)
			541	420	541	420
Résultat avant impôt					2 207	1 304
Charge d'impôt sur le résultat					729	223
Résultat net					1 478	1 081

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

Actifs de prospection et d'évaluation, immobilisations corporelles, goodwill et total de l'actif

	Actifs de prospection et d'évaluation			Immobilisations corporelles		
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Sables bitumineux	741	570	452	6 224	5 219	4 870
Hydrocarbures classiques	139	143	128	4 668	4 409	4 645
Raffinage et commercialisation	-	-	-	3 200	2 853	2 418
Activités non sectorielles et éliminations	-	-	-	232	146	116
Chiffres consolidés	880	713	580	14 324	12 627	12 049

	Goodwill			Total de l'actif		
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Sables bitumineux	739	739	739	10 524	9 487	9 426
Hydrocarbures classiques	393	393	407	5 566	5 186	5 453
Raffinage et commercialisation	-	-	-	4 927	4 282	3 669
Activités non sectorielles et éliminations	-	-	-	1 177	885	501
Chiffres consolidés	1 132	1 132	1 146	22 194	19 840	19 049

Dépenses d'investissement

Exercices clos les 31 décembre	2011	2010
Investissements		
Sables bitumineux	1 415	857
Hydrocarbures classiques	788	526
Raffinage et commercialisation	393	656
Activités non sectorielles	127	76
	2 723	2 115
Acquisitions		
Sables bitumineux	44	23
Hydrocarbures classiques	25	25
Raffinage et commercialisation	-	38
Activités non sectorielles	2	-
Total	2 794	2 201

Principaux clients

En ce qui a trait à la commercialisation et à la vente du pétrole brut, du gaz naturel et des produits raffinés appartenant à Cenovus et achetés par celle-ci, pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, Cenovus avait deux clients (deux en 2010) qui, pris individuellement, représentent plus de 10 % de ses produits bruts consolidés. Les ventes effectuées à ces clients, d'importantes sociétés d'énergie intégrées internationales ayant une notation de première qualité, se sont élevées à approximativement 7 324 M\$ et à 2 683 M\$ (5 376 M\$ et 2 295 M\$ en 2010).

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

B) Résultats financiers par produit en amont

Exercices clos les 31 décembre	Pétrole brut et LGN					
	Sables bitumineux		Hydrocarbures classiques		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Produits des activités ordinaires						
Chiffre d'affaires brut	3 217	2 610	1 492	1 229	4 709	3 839
Moins les redevances	282	276	193	153	475	429
	2 935	2 334	1 299	1 076	4 234	3 410
Charges						
Transport et fluidification	1 229	934	104	86	1 333	1 020
Charges opérationnelles	409	339	244	199	653	538
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	27	28	27	28
(Profit) perte lié à la gestion des risques	87	14	43	5	130	19
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 210	1 047	881	758	2 091	1 805
Exercices clos les 31 décembre	Gaz naturel					
	Sables bitumineux		Hydrocarbures classiques		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Produits des activités ordinaires						
Chiffre d'affaires brut	63	78	825	1 042	888	1 120
Moins les redevances	2	1	12	17	14	18
	61	77	813	1 025	874	1 102
Charges						
Transport et fluidification	2	1	34	44	36	45
Charges opérationnelles	24	23	240	231	264	254
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	9	6	9	6
(Profit) perte lié à la gestion des risques	(17)	(24)	(195)	(263)	(212)	(287)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	52	77	725	1 007	777	1 084
Exercices clos les 31 décembre	Autres					
	Sables bitumineux		Hydrocarbures classiques		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Produits des activités ordinaires						
Chiffre d'affaires brut	11	14	11	13	22	27
Moins les redevances	-	2	-	-	-	2
	11	12	11	13	22	25
Charges						
Transport et fluidification	-	-	-	-	-	-
Charges opérationnelles	5	5	4	4	9	9
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	-	-	-	-
(Profit) perte lié à la gestion des risques	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	6	7	7	9	13	16

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

Exercices clos les 31 décembre	Total					
	Sables bitumineux		Hydrocarbures classiques		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Produits des activités ordinaires						
Chiffre d'affaires brut	3 291	2 702	2 328	2 284	5 619	4 986
Moins les redevances	284	279	205	170	489	449
	3 007	2 423	2 123	2 114	5 130	4 537
Charges						
Transport et fluidification	1 231	935	138	130	1 369	1 065
Charges opérationnelles	438	367	488	434	926	801
Taxes sur la production et impôts miniers	-	-	36	34	36	34
(Profit) perte lié à la gestion des risques	70	(10)	(152)	(258)	(82)	(268)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 268	1 131	1 613	1 774	2 881	2 905

C) Information géographique

Exercices clos les 31 décembre	Canada		États-Unis		Chiffres consolidés	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Produits des activités ordinaires						
Chiffre d'affaires brut	7 513	6 466	8 672	6 624	16 185	13 090
Moins les redevances	489	449	-	-	489	449
	7 024	6 017	8 672	6 624	15 696	12 641
Charges						
Marchandises achetées	1 867	1 456	7 223	6 095	9 090	7 551
Transport et fluidification	1 369	1 065	-	-	1 369	1 065
Charges opérationnelles	947	814	459	472	1 406	1 286
Taxes sur la production et impôts miniers	36	34	-	-	36	34
(Profit) perte lié à la gestion des risques	(255)	(322)	7	(2)	(248)	(324)
	3 060	2 970	983	59	4 043	3 029
Amortissement et épuisement	1 165	1 216	130	86	1 295	1 302
Coûts de prospection	-	3	-	-	-	3
Résultat sectoriel	1 895	1 751	853	(27)	2 748	1 724

Les secteurs Sables bitumineux et Hydrocarbures classiques exercent leurs activités au Canada. Les deux usines de raffinage de Cenovus sont situées et exploitées aux É.-U. Le pétrole brut et le gaz naturel de Cenovus, dont la production se fait au Canada, ainsi que les produits achetés et vendus provenant de tiers sont commercialisés au Canada. Les ventes de produits physiques réglées aux É.-U. sont considérées comme des ventes à l'exportation conclues par une entreprise canadienne. Le secteur Activités non sectorielles et éliminations est imputé au Canada, hormis le profit ou la perte lié à la gestion des risques, qui est imputé au pays de résidence de l'entité effectuant l'opération concernée.

Ventes à l'exportation

Les ventes de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN produits ou achetés au Canada qui ont été livrés à des clients situés à l'extérieur du Canada ont totalisé 700 M\$ (646 M\$ en 2010).

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

Actifs de prospection et d'évaluation, immobilisations corporelles, goodwill et total de l'actif

	Actifs de prospection et d'évaluation			Immobilisations corporelles		
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Canada	880	713	580	11 124	9 774	9 645
États-Unis	-	-	-	3 200	2 853	2 404
Chiffres consolidés	880	713	580	14 324	12 627	12 049

	Goodwill			Total de l'actif		
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Canada	1 132	1 132	1 146	17 536	15 906	15 669
États-Unis	-	-	-	4 658	3 934	3 380
Chiffres consolidés	1 132	1 132	1 146	22 194	19 840	19 049

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Dans les présents états financiers consolidés, à moins d'indication contraire, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens. Les symboles « \$ CA » et « \$ » désignent le dollar canadien et le symbole « \$ US » désigne le dollar américain.

Les présents états financiers consolidés sont les premiers états financiers annuels de la société qui sont dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et selon l'interprétation fournie par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »). Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS. Les méthodes comptables de la société ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés, sauf dans les cas de certains choix et certaines exemptions aux termes de la norme internationale d'information financière 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), que la société a utilisés au passage des principes comptables généralement reconnus du Canada (le « référentiel comptable antérieur ») aux IFRS comme il est expliqué à la note 34. L'incidence du passage aux IFRS sur la situation financière, le résultat opérationnel et les flux de trésorerie de la société présentés dans les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 dressés selon le référentiel comptable antérieur est également indiquée à la note 34.

Compte tenu de l'application des exemptions appliquées au passage aux IFRS conformément à IFRS 1, les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui a trait aux exceptions décrites dans les méthodes comptables de la société à la note 3.

La diffusion des présents états financiers consolidés de Cenovus a été autorisée par une résolution du Conseil d'administration datée du 14 février 2012.

3. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES

A) Consolidation

Les états financiers consolidés intègrent les comptes de Cenovus et ceux de ses filiales. Les filiales sont des entités dont les méthodes financières et opérationnelles peuvent être régies par la société. Les filiales sont consolidées à partir de la date de prise de contrôle et restent consolidées jusqu'au moment de la perte de contrôle. Toutes les opérations intersociétés, les soldes ainsi que les profits et les pertes latents découlant d'opérations intersociétés sont éliminés à la consolidation.

Les participations dans des sociétés de personnes sous contrôle conjoint et dans des coentreprises non constituées en société, qui exercent certaines des activités de mise en valeur, de production et de raffinage de pétrole brut de Cenovus, sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle, méthode selon laquelle les comptes consolidés reflètent la quote-part revenant à Cenovus des produits, des charges, de l'actif et du passif de ces comptes.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

B) Information sectorielle

La direction a établi les secteurs opérationnels en fonction de renseignements examinés périodiquement aux fins de prise de décisions, d'affectation des ressources et d'évaluation de la performance par les principaux décideurs de Cenovus en ce qui a trait aux activités opérationnelles. La société évalue la performance financière de ses secteurs opérationnels principalement en fonction des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

C) Conversion des devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie de présentation de la société est le dollar canadien. Les actifs et les passifs des établissements de la société à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de la société sont convertis dans la monnaie de présentation aux cours de clôture de la période, tandis que les produits et les charges le sont au cours moyen de la période. Les profits et pertes de change se rapportant aux établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, à titre d'écart de change.

Lorsque la société cède la totalité d'une participation dans un établissement à l'étranger ou qu'elle en perd le contrôle ou le contrôle conjoint ou que son influence n'est plus significative, les profits ou les pertes de change découlant de la participation et cumulés dans les autres éléments du résultat global sont constatés en résultat net. Lorsque la société cède une partie d'une participation dans un établissement à l'étranger qui demeure toutefois une filiale, un montant proportionnel des profits et des pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global est réparti entre les participations qui donnent le contrôle et celles qui ne le donnent pas.

Opérations et soldes

Les opérations en devises sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives aux cours du change en vigueur à la date de chacune des opérations. Les actifs et passifs monétaires de Cenovus libellés en devises sont convertis dans sa monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à la date de clôture. Tout profit ou perte est porté aux états consolidés des résultats et du résultat global.

D) Comptabilisation des produits et des produits d'intérêts

Ventes de marchandises

Les produits tirés de la vente de pétrole brut, de gaz naturel, de LGN, de produits du pétrole et de produits raffinés de Cenovus sont comptabilisés lors du transfert au client des risques et avantages significatifs attachés à la propriété de ces produits, lorsque le prix de vente et les coûts peuvent être évalués de façon fiable et que des avantages économiques futurs iront à la société. Ces conditions sont généralement remplies lors du transfert du titre de propriété du produit du client à la société. Les produits tirés de la production de pétrole brut et de gaz naturel représentent la quote-part de la société, déduction faite des redevances versées au gouvernement et autres titulaires de participations minières.

Les transactions d'achat et de vente de marchandises auprès d'une même partie conclues en considération l'une de l'autre sont comptabilisées au montant net. Les produits liés aux services offerts dans le cadre desquels Cenovus agit comme mandataire sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif à mesure que les intérêts sont cumulés.

E) Frais de transport et de fluidification

Les frais liés au transport de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN, y compris le coût des diluants utilisés pour la fluidification, sont constatés lorsque le produit est livré et que les services sont fournis.

F) Taxe sur la production et impôts miniers

Les frais payés aux titulaires de participations non minières qui sont fondés sur la production de pétrole brut, de gaz naturel et de LGN sont constatés lorsque le produit est vendu.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

G) Coûts de prospection

Les coûts engagés avant l'obtention des droits légaux de prospecter (les coûts de pré-prospection) sont comptabilisés en charges à titre de coûts de prospection au cours de la période durant laquelle ils sont engagés.

Les coûts engagés après l'obtention des droits légaux de prospecter sont initialement incorporés. S'il est établi que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du champ, du projet ou de la zone sont impossibles ou si la société décide d'interrompre les activités de prospection et d'évaluation, les coûts cumulés sont comptabilisés en charges à titre de coûts de prospection.

H) Régimes d'avantages sociaux

La société comptabilise ses obligations découlant des régimes à prestations définies ainsi que les charges connexes, déduction faite des actifs des régimes.

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi est établi par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées d'après le nombre d'années de service et reflète les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts futurs prévus des soins de santé. Le rendement attendu des actifs des régimes est fondé sur la juste valeur des actifs en question. L'obligation au titre des prestations constituées est actualisée au taux d'intérêt du marché applicable à des titres de créance de qualité supérieure émis par des sociétés à la date d'évaluation.

La charge de retraite du régime à prestations définies tient compte du coût des prestations de retraite gagnées au cours de l'exercice, des charges d'intérêts sur les obligations découlant des régimes de retraite, du rendement attendu des actifs des régimes, de l'amortissement des ajustements découlant des modifications des régimes de retraite et de l'amortissement de l'excédent de l'écart actuariel net sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux montants. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une période englobant la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des employés couverts par les régimes, activités dont les droits ne sont pas encore acquis. Les prestations acquises aux termes des régimes sont amorties sur-le-champ.

La charge de retraite au titre des régimes à cotisations définies est inscrite lorsque les prestations sont gagnées par les salariés couverts par les régimes.

I) Impôt sur le résultat

L'impôt comprend les impôts exigibles et les impôts différés. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés sur une base non actualisée aux montants qui devraient être versés selon les taux et les législations adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Cenovus utilise la méthode du report variable pour comptabiliser ses impôts sur le résultat. Selon cette méthode, la société constate l'impôt différé pour tenir compte de l'incidence de toute différence temporelle entre la valeur comptable et la base fiscale d'un actif ou d'un passif, au moyen des taux d'imposition quasi adoptés dont l'application est attendue lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les soldes d'impôt différé sont ajustés pour tenir compte des changements des taux d'imposition qui sont quasi adoptés, l'ajustement étant comptabilisé en résultat net au cours de la période où le changement se produit, sauf s'il se rapporte à des éléments qui sont passés en charges ou crédités directement aux capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est également comptabilisé dans les capitaux propres.

Un impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporelles générées par des participations dans des filiales, quand la société exerce le contrôle sur le moment du renversement de la différence temporelle et qu'il est probable que celle-ci ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera réalisé dans l'avenir et qui pourra être compensé par les différences temporelles.

Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont compensés que s'ils sont générés par la même entité et dans le même territoire de compétence fiscale.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés comme éléments non courants.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

J) Résultat net par action

Le résultat net de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat net dilué par action ordinaire est calculé en tenant compte de la dilution potentielle qui surviendrait si les options sur actions ou autres contrats d'émission d'actions ordinaires étaient exercés ou convertis en actions ordinaires. L'effet dilutif des options sur actions et des autres instruments ayant un effet potentiellement dilutif est établi selon la méthode du rachat d'actions. En vertu de cette méthode, il est présumé que le produit de l'exercice des options sur actions dans le cours est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen. Pour les contrats qui peuvent être réglés en trésorerie ou en actions au gré du porteur, l'option de règlement qui a l'effet dilutif le plus grand est employée pour calculer le résultat net dilué par action ordinaire.

K) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme, tels que des dépôts du marché monétaire ou des instruments de type similaire, dont l'échéance est d'au plus trois mois au moment de leur achat.

L) Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au plus élevé du coût ou de la valeur nette de réalisation, selon la méthode du premier entré, premier sorti ou celle du coût moyen pondéré. Le coût des stocks comprend tous les coûts engagés dans le cours normal des activités relativement à la fabrication et à l'emplacement actuel du produit. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif établi dans le cours normal des activités, moins les frais de vente attendus. Si la valeur comptable dépasse la valeur nette de réalisation, une dépréciation est constatée, celle-ci pouvant être reprise dans une période ultérieure si les circonstances y ayant donné lieu n'existent plus.

M) Actifs (groupes destinés à être cédés) détenus en vue de la vente

Les actifs non courants ou les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est essentiellement recouverte par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue et si la vente est hautement probable. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des frais de vente.

N) Actifs de prospection et d'évaluation

Les coûts engagés après l'obtention du droit légal de prospecter une zone et avant l'établissement de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale du secteur sont incorporés dans les actifs de prospection et d'évaluation. Ces coûts comprennent les coûts d'acquisition des permis, d'exécution d'études géologiques et géophysiques, de forage, d'échantillonnage et de démantèlement ainsi que d'autres coûts internes directement attribuables. Les actifs de prospection et d'évaluation ne sont pas amortis et font l'objet d'un report en avant jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du terrain, de la zone ou du projet soient établies ou que les actifs soient considérés comme ayant subi une perte de valeur.

Une fois que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du champ, de la zone ou du projet ont été établies, la valeur comptable des actifs liés au champ, à la zone ou au projet fait l'objet d'un test de dépréciation. La valeur comptable, déduction faite de toute perte de valeur, est alors reclassée dans les immobilisations corporelles.

Les coûts de prospection et d'évaluation font périodiquement l'objet d'examen de nature technique et commerciale, en plus d'être passés en revue par la direction, afin que la société puisse établir qu'elle a toujours l'intention de mettre en valeur les ressources concernées. Lorsqu'il est établi que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du champ, de la zone ou du projet sont impossibles ou que la direction décide de ne pas y poursuivre d'activités de prospection et d'évaluation, les coûts non recouvrables cumulés sont comptabilisés en charges à titre de coûts de prospection au cours de la période où est prise la décision.

Les profits et les pertes découlant de la sortie des actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net.

O) Immobilisations corporelles

Actifs de mise en valeur et de production

Les actifs de mise en valeur et de production sont évalués au coût, moins le cumul de l'amortissement et de l'épuisement et les pertes de valeur nettes. Les actifs de mise en valeur et de production sont incorporés zone par zone et comprennent tous les coûts liés à la mise en valeur et à la production des biens de pétrole brut et de gaz

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

naturel ainsi que les dépenses de prospection et d'évaluation engagées pour repérer des réserves commerciales de pétrole brut et de gaz naturel transférées des actifs de prospection et d'évaluation. Les coûts incorporés comprennent les coûts internes, les coûts de démantèlement et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, à la prospection et à la mise en valeur des réserves de pétrole brut et de gaz naturel.

Les coûts cumulés de chacune des zones sont amortis pour épuisement selon la méthode de l'amortissement proportionnel au rendement en fonction des réserves prouvées estimatives en utilisant les prix et coûts futurs estimatifs. Aux fins de ce calcul, le gaz naturel est converti en pétrole selon une valeur d'énergie équivalente. Les coûts assujettis à l'amortissement pour épuisement comprennent les coûts futurs estimatifs qui seront engagés pour la mise en valeur des réserves prouvées.

Les échanges d'actifs de mise en valeur et de production sont évalués à la juste valeur sauf si l'opération manque de substance commerciale ou s'il n'est pas possible d'évaluer de manière fiable la juste valeur des biens échangés. Lorsque la juste valeur n'est pas utilisée, la valeur comptable de l'actif cédé correspond au coût de l'actif acquis.

Les dépenses liées aux remplacements ou aux améliorations qui rehaussent la capacité ou prolongent la durée d'utilité d'un actif sont incorporées. Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les terrains ne sont pas amortis.

Les profits et les pertes découlant de la sortie d'actifs de mise en valeur et de production sont comptabilisés en résultat net.

Autres actifs en amont

Les autres actifs en amont comprennent les pipelines et les actifs de technologie de l'information servant à soutenir les activités en amont. Ces actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie utile estimative des biens, qui se situe entre 3 et 35 ans.

Actifs de raffinage

Les actifs de raffinage sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur nettes.

Les coûts d'acquisition initiaux des immobilisations corporelles de raffinage sont incorporés lorsqu'ils sont engagés. Ces coûts comprennent le coût de construction ou d'acquisition du matériel ou des installations, le coût d'installation des actifs et de préparation en vue de leur utilisation attendue, les coûts de démantèlement connexes et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt. Les frais d'entretien et de réparation courants sont comptabilisés en charges au cours de la période où ils sont engagés.

Les coûts incorporés ne sont pas amortis avant que l'actif ne soit prêt à être mis en service, après quoi ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile de chacune des composantes des raffineries. Les principales composantes sont amorties comme suit :

Aménagement des terrains et bâtiments	25 à 40 ans
Matériel de bureau et véhicules	3 à 20 ans
Matériel de raffinage	5 à 35 ans

La valeur résiduelle, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque composante sont examinées chaque année et ajustées, au besoin.

Autres actifs

Les coûts associés au mobilier de bureau, aux agencements, aux améliorations locatives, aux technologies de l'information, aux installations terminales portuaires et aux aéronefs sont inscrits au coût et sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des biens, qui se situe entre 3 et 25 ans. La valeur résiduelle, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité de chaque composante sont examinées chaque année et ajustées, au besoin. Les immobilisations en cours de construction ne sont amorties qu'à partir du moment où elles sont mises en service. Les dépenses liées aux remplacements ou aux améliorations qui accroissent la capacité de production ou prolongent la durée d'utilité d'un actif sont incorporées. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les terrains ne sont pas amortis.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

P) Dépréciation

Actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et les actifs de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an ou lorsque les événements et les circonstances indiquent que leur valeur comptable peut être supérieure à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie ou à la juste valeur minorée des coûts de la vente, selon le montant le plus élevé. La valeur d'utilité est estimée être la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui devraient découler de l'utilisation continue de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie.

Le test de dépréciation est exécuté au niveau de l'unité génératrice de trésorerie pour les actifs de mise en valeur et de production et les autres actifs en amont. Les actifs de prospection et d'évaluation sont affectés à une unité génératrice de trésorerie connexe comportant des actifs de mise en valeur et de production. Les actifs des Activités non sectorielles sont répartis de façon uniforme et raisonnable entre les unités génératrices de trésorerie pour lesquelles ils contribuent aux flux de trésorerie futurs, afin d'être soumis à un test de dépréciation. En ce qui concerne les actifs de raffinage, un test de dépréciation est exécuté dans chaque raffinerie de façon indépendante.

Les pertes de valeur sont constatées aux états consolidés des résultats et du résultat global à titre de dotation à l'amortissement et à l'épuisement supplémentaire et sont présentées séparément. Les pertes de valeur visant les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisées en charges à titre de coûts de prospection à l'état consolidé des résultats et du résultat global.

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an. Pour établir la perte de valeur, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill se rapporte est comparée à la valeur comptable. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est constatée. Une perte de valeur est inscrite d'abord pour réduire la valeur comptable du goodwill attribué à l'unité génératrice de trésorerie et, ensuite, pour réduire la valeur comptable des autres actifs de cette unité. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise.

Les pertes de valeur constatées au cours de périodes antérieures, hormis les pertes de valeur du goodwill, sont évaluées à chaque date de clôture en vue de déterminer si elles existent toujours ou si elles ont diminué. Si une perte de valeur fait l'objet d'une reprise, la valeur comptable de l'actif est ramenée à l'estimation révisée correspondant à sa valeur recouvrable, mais uniquement si la valeur comptable ne dépasse par le montant qui aurait été établi si aucune perte de valeur n'avait été constatée à l'égard de l'actif aux cours de périodes antérieures. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat net.

Actifs financiers

À chaque date de clôture, la société évalue si les actifs financiers ont perdu de la valeur. Une perte de valeur n'est comptabilisée que si des éléments probants confirment qu'une perte de valeur s'est produite, si la perte a une incidence sur les flux de trésorerie futurs et si elle peut être estimée de façon fiable.

Un manquement ou une défaillance d'un débiteur ou encore des signes que le débiteur risque de faire faillite peuvent constituer des indications de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en deçà de son coût constitue une indication de dépréciation de l'actif.

Une perte de valeur constatée à l'égard d'un actif financier comptabilisé au coût amorti correspond à la différence entre le coût amorti et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. La valeur comptable de l'actif est réduite à l'aide d'un compte de correction de valeur. Les pertes de valeur à l'égard des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises par le biais du résultat net au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue.

Q) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges au cours de la période pendant laquelle ils sont engagés. Les coûts d'emprunt directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif admissible sont incorporés lorsque l'actif ne sera prêt pour son utilisation prévue que dans un délai substantiel. L'incorporation des coûts d'emprunt cesse lorsque l'actif se trouve dans le lieu et dans l'état nécessaires à son emploi.

R) Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées à la juste valeur lorsqu'existe une assurance raisonnable que les subventions seront reçues et que la société se conformera aux conditions attachées aux subventions. Les subventions liées à des actifs sont comptabilisées par l'intermédiaire d'une réduction de la valeur comptable

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

des actifs connexes et sont amorties sur la durée d'utilité de ces actifs. Les subventions liées au résultat sont comptabilisées par l'intermédiaire d'une réduction de la charge connexe à l'état consolidé des résultats et du résultat global.

S) Contrats de location

Les contrats aux termes desquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont conservés par le bailleur sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements en vertu de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats selon lesquels la société assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme contrats de location-financement dans les immobilisations corporelles.

T) Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, selon laquelle les actifs identifiables acquis, les passifs pris en charge et toute participation ne donnant pas le contrôle sont comptabilisés et évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Tout excédent du prix d'achat majoré de toute participation ne donnant pas le contrôle sur la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé à titre de goodwill. Si le prix d'achat est inférieur à la juste valeur des actifs nets acquis, le déficit est crédité au résultat net.

Au moment de l'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie auxquelles il se rapporte. L'évaluation ultérieure du goodwill est faite au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

U) Provisions

Généralités

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'une estimation fiable de son montant peut être établie et qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit requise pour la régler. Au besoin, les provisions sont évaluées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt ajusté en fonction de la qualité de crédit qui tient compte de l'évaluation courante du marché à l'égard de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres à ce passif. L'augmentation de la provision attribuable à l'écoulement du temps est portée aux charges financières dans les états consolidés des résultats et du résultat global.

Passifs relatifs au démantèlement

Les passifs relatifs au démantèlement comprennent les obligations légales ou implicites en vertu desquelles la société sera tenue de mettre hors service des immobilisations corporelles à long terme, telles que des sites de puits en production, des installations de traitement du pétrole brut et du gaz naturel et des installations de raffinage. Le montant comptabilisé correspond à la valeur actuelle des dépenses futures estimatives qui devront être engagées pour régler le passif à un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit. Un actif correspondant au passif estimatif initial est incorporé au coût de l'actif à long terme connexe. Les variations des passifs estimatifs découlant de révisions de l'échéancier prévu ou du coût de démantèlement futur estimatif sont comptabilisées à titre de variation du passif relatif au démantèlement et de l'actif à long terme connexe. Le montant incorporé aux immobilisations corporelles est amorti sur la durée d'utilité de l'actif connexe. L'augmentation du passif relatif au démantèlement attribuable à l'écoulement du temps est portée aux charges financières dans les états consolidés des résultats et du résultat global.

Les frais qui sont réellement engagés sont portés en diminution du passif cumulé.

V) Capital social

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts de transaction directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont portés en diminution des capitaux propres, déduction faite des impôts sur le résultat.

W) Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

X) Rémunération fondée sur des actions

Cenovus offre plusieurs régimes de rémunération en actions et en trésorerie, qui comprennent des droits à l'appréciation d'actions jumelés, des droits de règlement net, des unités d'actions liées au rendement et des unités d'actions différées.

Droits à l'appréciation d'actions jumelés

Les options sur actions assorties de droits à l'appréciation d'actions jumelés (« DAAJ ») sont comptabilisées comme des instruments de passif. Ces instruments sont évalués à la juste valeur à chaque date de clôture à l'aide du modèle de Black-Scholes-Merton. La juste valeur est comptabilisée à titre de charges de personnel sur le délai d'acquisition des droits. Lorsque les options sont réglées en trésorerie, le passif est réduit du règlement en trésorerie versé. Lorsque les options sont réglées en actions ordinaires, la contrepartie en trésorerie reçue par la société et le passif lié à l'option déjà comptabilisé sont portés au capital social.

Droits de règlement net

Les options sur actions assorties de droits de règlement net (« DRN ») sont comptabilisées dans les instruments de capitaux propres. Ces instruments sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution selon le modèle de Black-Scholes-Merton et ne sont pas réévalués à chaque date de clôture. La juste valeur est constatée dans les coûts de rémunération sur la période d'acquisition des droits afférents aux options, une augmentation correspondante étant inscrite dans les capitaux propres en tant que surplus d'apport. Lors de l'exercice des options, la contrepartie reçue par la société et le surplus d'apport connexe sont comptabilisés dans le capital social.

Unités d'actions liées au rendement et unité d'actions différées

Les unités d'actions liées au rendement (« UAR ») et les unités d'actions différées (« UAD ») sont comptabilisées dans les instruments de passif et sont évaluées à la juste valeur en fonction de la valeur marchande des actions ordinaires de Cenovus à la date de clôture. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge de personnel au cours de la période d'acquisition des droits. Les fluctuations de la juste valeur sont constatées dans les coûts de rémunération au cours de la période où elles se produisent.

Y) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés seulement lorsque la société a le droit légal de le faire et qu'elle a l'intention de les régler sur une base nette ou de régler l'actif et le passif en même temps. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie tirés des actifs ont expiré ou qu'ils sont transférés, et que la société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre avec la même contrepartie selon des conditions substantiellement différentes, ou lorsque les conditions d'un passif existant sont modifiées de façon substantielle, cet échange ou cette modification doit être comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et un nouveau passif financier doit être comptabilisé. La différence entre la valeur comptable des passifs concernés est comptabilisée à l'état consolidé des résultats et du résultat global.

Les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, prêts et créances, placements détenus jusqu'à l'échéance, actifs financiers disponibles à la vente ou passifs financiers évalués au coût amorti. La société établit le classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont d'abord évalués à la juste valeur, sauf dans le cas des passifs financiers évalués au coût amorti, qui sont d'abord évalués à la juste valeur minorée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

Les actifs financiers de la société se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et produits à recevoir, des prêts à recevoir des partenaires, de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise, des actifs liés à la gestion des risques et des créances à long terme. Les passifs financiers de la société comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer, les emprunts à payer aux partenaires, l'effet à payer lié à l'apport à la coentreprise, les instruments financiers dérivés, les emprunts à court terme et la dette à long terme.

À la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont classés comme étant détenus pour fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Dans les deux cas, les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur, les variations de cette dernière étant comptabilisées en résultat net.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

Les actifs et passifs liés à la gestion des risques sont des instruments financiers dérivés classés comme étant détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont désignés aux fins de la comptabilité de couverture. Les instruments dérivés qui ne sont pas des couvertures admissibles ou qui ne sont pas désignés comme étant des couvertures sont comptabilisés à la valeur du marché dans les états consolidés de la situation financière à titre d'actif ou de passif, les variations de la juste valeur étant constatées en résultat net en tant que (profit) perte lié à la gestion des risques. La juste valeur estimative de tous les instruments dérivés repose sur des prix cotés sur les marchés ou, en l'absence de tels prix, sur des indications et des prévisions des marchés provenant de tiers.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés pour gérer les risques de marché liés aux prix des marchandises et aux taux de change et d'intérêt. La société a pour politique de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation. Elle a mis en place des politiques et des procédures en ce qui concerne la documentation et les approbations requises quant à l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Lorsqu'un instrument financier particulier est acquis, la société apprécie, tant au moment de l'acquisition que par la suite, si l'instrument qui est utilisé à l'égard d'une opération donnée permet ou non de compenser efficacement les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'opération.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers assortis de paiements fixes ou pouvant être déterminés qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués au coût amorti à la date de règlement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des produits à recevoir, des prêts aux partenaires, de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise et des créances à long terme. Les profits et les pertes sur les prêts et créances sont inscrits en résultat net lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou qu'ils subissent une perte de valeur.

Placements détenus jusqu'à l'échéance

Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont évalués au coût amorti à la date de règlement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur à la date de règlement, les variations de cette dernière étant constatées dans les autres éléments du résultat global. Lorsque aucun marché actif n'existe, la juste valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation. Lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, les actifs concernés sont comptabilisés à leur coût.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Ces passifs financiers sont évalués au coût amorti à la date de règlement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer, les emprunts aux partenaires, l'effet à payer lié à l'apport à la coentreprise, les emprunts à court terme et la dette à long terme. Les coûts de transaction sur la dette à long terme, les primes et les escomptes sont capitalisés dans la dette à long terme ou à titre de remboursement anticipé et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Z) Reclassement

Certaines informations fournies pour les exercices précédents ont été reclassées conformément à la présentation adoptée pour l'exercice 2011.

AA) Prises de position publiées récemment

Partenariats et activités hors bilan

En mai 2011, l'IASB a publié les normes suivantes, qui sont nouvelles ou ont été modifiées :

- IFRS 10, *États financiers consolidés*, (« IFRS 10 ») remplace IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, (« IAS 27 ») et SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*. IFRS 10 revoit la définition de la notion de contrôle et porte sur la nécessité pour une entité de disposer du pouvoir et des rendements variables pour affirmer qu'elle détient le contrôle. IFRS 10 contient des directives sur les droits de participation et de protection et traite aussi de la notion de contrôle « de fait ». La norme contient aussi des explications qui permettent de déterminer si un investisseur possédant des pouvoirs de prise de décision agit à titre de mandant ou de mandataire.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

- IFRS 11, *Partenariats*, (« IFRS 11 ») remplace IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, (« IAS 31 ») et SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – apports non monétaires par des coentrepreneurs*. IFRS 11 définit un partenariat comme un accord conférant à deux ou plusieurs parties un contrôle conjoint. Un partenariat est classé comme une « activité commune » ou une « coentreprise » selon les faits et les circonstances. Une activité commune est un partenariat aux termes duquel les parties qui possèdent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations à l'égard des passifs relatifs au partenariat. Chaque entreprise qui participe à une activité commune comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges du partenariat. Un coentrepreneur a des droits sur l'actif net du partenariat et comptabilise ce dernier à titre d'investissement selon la méthode de la mise en équivalence.
- IFRS 12, *Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités*, (« IFRS 12 ») remplace les obligations d'information auparavant incluses dans IAS 27, IAS 31 et IAS 28, *Participations dans des entreprises associées*. La norme définit des obligations d'information détaillées portant sur les participations d'une entité dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées exclues du périmètre de consolidation. Une entité est tenue de fournir des informations qui aident les lecteurs de ses états financiers à évaluer la nature de ses participations dans d'autres entités, les risques qui y sont associés et l'incidence de ces participations sur les états financiers.
- La norme IAS 27, *États financiers individuels*, a été modifiée pour que son contenu soit conforme aux changements apportés à IFRS 10, mais elle conserve les directives actuelles sur les états financiers individuels.
- La norme IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, a été modifiée pour que son contenu soit conforme aux changements apportés à IFRS 10 et à IFRS 11.

Les normes ci-dessus sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. L'adoption anticipée est permise à condition que les cinq normes soient mises en application en même temps. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes sur ses états financiers consolidés.

Avantages du personnel

En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 19, *Avantages du personnel* (« IAS 19 »). Selon la version modifiée de la norme, il n'est plus possible de reporter la comptabilisation des écarts actuariels, méthode souvent appelée l'approche du corridor; elle exige plutôt qu'une entité comptabilise immédiatement les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global. De plus, la variation nette du passif ou de l'actif au titre des prestations définies doit être répartie entre trois composantes : coût des services, coût financier net et réévaluations. Le coût des services et le coût financier net continuent d'être passés en résultat net tandis que les réévaluations, qui incluent les variations des estimations ou l'évaluation des actifs du régime, seront comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. De plus, les entités seront tenues de calculer le coût financier net lié au passif ou à l'actif net au titre des prestations définies au moyen du même taux d'actualisation que celui utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies. La modification rehausse aussi les informations à fournir dans les états financiers. La version modifiée de la norme est en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013, et les règles régissant l'application rétrospective ont aussi été modifiées. L'adoption anticipée est permise. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

Évaluation de la juste valeur

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, (« IFRS 13 ») qui contient une définition cohérente et moins complexe de la juste valeur, établit une source unique de règles pour la détermination de la juste valeur et présente des obligations d'information uniformes relatives à l'évaluation de la juste valeur. IFRS 13 est en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 et s'applique de manière prospective à partir du début de la période annuelle au cours de laquelle la norme est adoptée. L'adoption anticipée est permise. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 13 sur ses états financiers consolidés.

Instruments financiers

L'IASB se propose de remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, (« IAS 39 »), par IFRS 9, *Instruments financiers*, (« IFRS 9 »). IFRS 9 sera publiée en trois phases, dont la première a déjà été publiée.

La première phase porte sur la comptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers. La deuxième traitera de la perte de valeur des instruments financiers et la troisième, de la comptabilité de couverture.

Pour les actifs financiers, IFRS 9 utilise un modèle unique pour établir si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, qui remplace les multiples règles d'IAS 39. Le modèle d'IFRS 9 est fondé sur la façon dont l'entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle d'affaires et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La nouvelle norme impose également l'utilisation d'une méthode de

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

dépréciation unique qui remplace les nombreuses méthodes proposées par IAS 39. Pour les passifs financiers, les critères de classement ne changeront pas selon IFRS 9, mais le modèle de la juste valeur pourra exiger une comptabilisation différente des variations de cette juste valeur par suite des modifications du risque de crédit de l'entité.

Une entité doit appliquer IFRS 9 pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015 et, si elle l'applique avant cette date, elle doit également respecter certaines des dispositions transitoires. La société examine actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

Présentation des autres éléments du résultat global

En juin 2011, l'IASB a publié une modification à IAS 1, *Présentation des états financiers*, (« IAS 1 ») qui exige que les sociétés regroupent les éléments présentés dans le poste Autres éléments du résultat global selon qu'ils sont susceptibles ou non d'être reclassés par la suite en résultat net. Cette version modifiée d'IAS 1 est en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2012 et doit faire l'objet d'une application rétrospective complète. L'adoption anticipée est permise. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette modification sur ses états financiers consolidés.

Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

En décembre 2011, l'IASB a publié les normes modifiées suivantes :

- IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (« IFRS 7 »), a été modifiée pour que soient fournies des informations quantitatives plus nombreuses à l'égard des instruments financiers qui sont compensés dans l'état de la situation financière ou sont visés par des conventions de compensation globale exécutoires ou autres ententes semblables.
- IAS 32, *Instruments financiers : présentation* (« IAS 32 »), a été modifiée afin de clarifier les exigences relatives à la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. La norme modifiée stipule que le droit à compensation doit pouvoir être exercé à la date courante et ne doit pas être conditionnel à la survenance d'un événement futur.

La version modifiée d'IFRS 7 s'applique pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013 et la version modifiée d'IAS 32 s'applique pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014, dans les deux cas avec application rétrospective. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption des versions modifiées d'IFRS 7 et d'IAS 32 sur ses états financiers consolidés.

4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Pour établir en temps opportun les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations, poser des hypothèses et utiliser son jugement à l'égard des montants présentés au titre des actifs et des passifs, ainsi que des informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés intermédiaires et à l'égard des montants présentés au titre des produits et des charges de la période. Ces estimations portent principalement sur des opérations qui n'ont pas été réglées et sur des événements en cours à la date des états financiers consolidés. La juste valeur estimative des actifs financiers et des passifs financiers, de par leur nature, fait l'objet d'une certaine incertitude relative à la mesure. En conséquence, les résultats réels pourraient différer des montants estimatifs lorsque des événements se concrétiseront. Les estimations, hypothèses et jugements significatifs que la direction a utilisés dans la préparation des présents états financiers consolidés sont présentés ci-dessous.

Valeur comptable des immobilisations corporelles

Les actifs de mise en valeur et de production compris dans les immobilisations corporelles sont amortis selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation en fonction des réserves prouvées estimatives établies au moyen des prix et des coûts futurs estimatifs. L'estimation des réserves comporte un certain nombre d'incertitudes. De par leur nature, les estimations des réserves, y compris les estimations des prix et coûts futurs, et des flux de trésorerie futurs qui s'y rattachent, font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et l'incidence sur les états financiers consolidés de périodes à venir pourrait être importante.

Les actifs de raffinage et de commercialisation, les autres actifs en amont et les actifs de support sont amortis selon la méthode linéaire et la direction estime leur durée d'utilité ainsi que leur valeur de récupération. Toute modification de la durée d'utilité et de la valeur de récupération pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés des périodes à venir.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

Valeur comptable des actifs de prospection et d'évaluation

L'application de la méthode comptable de la société aux dépenses de prospection et d'évaluation exige de poser un jugement pour déterminer si un avantage économique futur est probable lorsque les activités n'ont pas atteint un stade où la faisabilité technique et la viabilité commerciale peuvent être établies de façon raisonnable et lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale sont atteintes. Les estimations et les hypothèses peuvent changer à mesure que de nouvelles informations sont disponibles.

Coûts de démantèlement

Des provisions sont comptabilisées à l'égard des futures activités de démantèlement et de remise en état visant les actifs pétroliers et gaziers en amont de la société, outre ses actifs de raffinage, au terme de leur durée économique. En vue d'estimer le passif futur, des hypothèses que la direction juge raisonnables sont formulées en fonction des antécédents et des facteurs économiques actuels. Toutefois, le coût réel de démantèlement est incertain et les estimations de coûts peuvent changer en fonction de nombreux facteurs, dont les modifications des exigences prévues par la loi, les avancements technologiques, l'inflation et le moment prévu pour le démantèlement et la remise en état des lieux. L'incidence sur le résultat net pour la durée économique restante des actifs pourrait être importante, en raison des changements apportés aux estimations de coûts à mesure que de nouvelles informations sont disponibles. De plus, la société établit le taux d'actualisation approprié à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Ce taux d'actualisation, ajusté en fonction de la qualité de crédit, sert à établir la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimatives requises pour régler l'obligation et peut changer en fonction de nombreux facteurs du marché.

Dépréciation des actifs

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie et des différents actifs correspond à la juste valeur des unités génératrices de trésorerie ou des actifs, moins les coûts de la vente, ou à leur valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé. Ces calculs exigent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses et sont susceptibles d'être modifiés à mesure que de nouvelles informations sont disponibles, y compris des données sur les prix futurs des marchandises, les volumes de production prévus, le volume des réserves et les taux d'actualisation ainsi que les charges opérationnelles futures et coûts de mise en valeur futurs. Les changements apportés aux hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable pourraient avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs et des unités génératrices de trésorerie connexes.

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est attribué à l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il se rapporte.

Au 31 décembre 2011, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie en amont de Cenovus a été établie en fonction de la juste valeur minorée des coûts de la vente. Les principales hypothèses utilisées dans l'établissement des flux de trésorerie tirés des réserves comprennent les réserves estimées par les estimateurs de réserves indépendants agréés de Cenovus, le prix du pétrole et du gaz naturel ainsi que le taux d'actualisation.

Réserves

Les estimations de réserves reposent sur plusieurs variables, notamment les quantités récupérables d'hydrocarbures, le coût de l'élaboration des infrastructures nécessaires pour récupérer les hydrocarbures, les coûts de production et le prix de vente estimatif des hydrocarbures produits. Toute variation de ces données peut avoir une incidence significative sur les estimations de réserves. Les estimations de réserves de pétrole et de gaz de la société sont établies par des évaluateurs de réserves indépendants agréés qui les transmettent à la société.

Prix du pétrole et du gaz

Les prix futurs utilisés pour déterminer les flux de trésorerie tirés des réserves de pétrole et de gaz s'établissent comme suit :

	2012	2013	2014	2015	2016	Variation annuelle moyenne jusqu'en 2023
WTI (\$US/baril)	97,50	97,50	100,00	100,80	101,70	1,3 %
AECO (\$/kpi ³)	3,50	4,20	4,70	5,10	5,55	3,5 %

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

Taux d'actualisation

Un taux d'actualisation de 10 % a été utilisé pour déterminer la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. L'évolution de la conjoncture économique pourrait donner lieu à des variations considérables du montant recouvrable estimatif.

Régimes d'avantages sociaux et d'avantages postérieurs à l'emploi

La valeur des actifs et des obligations liés aux régimes de retraite ainsi que les coûts découlant des régimes de retraite comptabilisés en résultat net sont déterminés à partir de certaines hypothèses actuarielles et économiques qui, de par leur nature, font l'objet d'une incertitude relative à la mesure.

Régimes de rémunération

La charge de personnel comptabilisée au titre des régimes de rémunération fondée sur le rendement à long terme dépend de la meilleure estimation que la direction a formulée à l'égard de l'atteinte des critères de rendement et du montant qui sera versé. Certaines obligations de paiement aux termes des régimes de rémunération de Cenovus sont établies à la juste valeur et, par conséquent, les fluctuations de la juste valeur influencent la charge de personnel constatée. La juste valeur de l'obligation est calculée en fonction de plusieurs hypothèses, dont le taux d'intérêt sans risque, le rendement de l'action et la volatilité prévue du cours de l'action et elle fait l'objet, dès lors, d'une incertitude relative à la mesure.

Charges d'impôt sur le résultat

Les interprétations, règlements et lois d'ordre fiscal en vigueur dans les divers territoires dans lesquels Cenovus exerce ses activités peuvent changer. En conséquence, un certain nombre de questions d'ordre fiscal est généralement à l'étude. Les impôts sur le résultat font par conséquent l'objet d'une incertitude relative à la mesure.

Des actifs d'impôt différé sont constatés dans la mesure où il est probable que les différences temporelles déductibles seront recouvrées au cours des périodes à venir. L'évaluation de la recouvrabilité se fonde sur de nombreuses estimations, dont une évaluation du moment où les différences temporelles seront renversées, une analyse du montant du bénéfice imposable futur, l'accessibilité à des flux de trésorerie pour compenser les actifs d'impôt lorsque la reprise aura lieu et l'application des législations fiscales. La modification des hypothèses utilisées pour évaluer la recouvrabilité pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés dans les périodes à venir.

Éventualités

De par leur nature, les éventualités font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, car l'incidence financière ne sera confirmée que par un événement futur. L'évaluation des éventualités exige l'exercice du jugement, notamment pour évaluer si une obligation existe actuellement et pour fournir une estimation fiable des sorties de trésorerie requises pour régler l'obligation. L'incertitude entourant le montant d'une éventualité et le moment où elle sera réglée pourrait entraîner une incidence importante sur les états financiers consolidés des périodes à venir dans la mesure où le montant fourni diffère du résultat réel.

Instruments financiers

La juste valeur estimative des actifs financiers et passifs financiers fait l'objet, de par leur nature même, d'une incertitude relative à la mesure, en raison de leur exposition aux risques de crédit, de liquidité et de marché. De plus, la société peut avoir recours à des instruments dérivés pour gérer ses expositions aux prix des marchandises, au change et aux taux d'intérêt. La juste valeur de ces dérivés est établie selon des modèles d'évaluation qui obligent à poser des hypothèses sur les taux d'actualisation ainsi que le montant des flux de trésorerie futurs et le moment où ils seront accessibles. Les hypothèses de la direction s'appuient sur des données du marché observables, y compris les prix cotés des marchandises et leur volatilité, les courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change. Il est possible que les justes valeurs estimatives qui découlent de ces hypothèses ne reflètent pas les montants réalisés ou réglés dans les opérations de marché courantes, si bien qu'elles font l'objet d'une certaine incertitude relative à la mesure.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

5. CHARGES FINANCIÈRES

Exercices clos les 31 décembre	2011	2010
Charges d'intérêts – Emprunts à court terme et dette à long terme	213	227
Charges d'intérêts – Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise	138	165
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement	75	75
Autres	21	31
	<u>447</u>	<u>498</u>

6. PRODUITS D'INTÉRÊTS

Exercices clos les 31 décembre	2011	2010
Produits d'intérêts – Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise	120	144
Autres	4	-
	<u>124</u>	<u>144</u>

7. (PROFIT) PERTE DE CHANGE, MONTANT NET

Exercices clos les 31 décembre	2011	2010
(Profit) perte de change latent à la conversion des éléments suivants:		
Titres d'emprunt libellés en dollars US et émis au Canada	78	(182)
Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise libellé en dollars US et émis au Canada	(107)	91
Autres	(13)	22
(Profit) perte de change latent	<u>(42)</u>	<u>(69)</u>
(Profit) perte de change réalisé	68	18
	<u>26</u>	<u>(51)</u>

8. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat s'établit comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2011	2010
Impôt exigible		
Canada	150	82
États-Unis	4	-
Total de l'impôt exigible	<u>154</u>	<u>82</u>
Impôt différé	575	141
	<u>729</u>	<u>223</u>

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

Le tableau suivant présente le rapprochement de l'impôt sur le résultat calculé au taux prévu par la loi au Canada et de l'impôt sur le résultat comptabilisé :

Exercices clos les 31 décembre	2011	2010
Résultat avant impôt sur le résultat	2 207	1 304
Taux prévu par la loi au Canada	<u>26,7 %</u>	<u>28,2 %</u>
Impôt sur le résultat attendu	589	368
Incidence des éléments suivants sur l'impôt :		
Écarts avec les taux réglementaires à l'étranger	78	(22)
Rémunération à base d'actions non déductible	18	34
Financement multijuridictions	(50)	(93)
Profit (perte) de change exclu du résultat net	(9)	28
(Gains) pertes en capital non imposables	(9)	(13)
Pertes en capital	26	(107)
Ajustements découlant de déclarations antérieures	31	26
Autres	55	2
	<u>729</u>	<u>223</u>
Taux d'imposition effectif	33,0 %	17,1 %

Le taux prévu par la loi au Canada a baissé pour s'établir à 26,7 % en 2011 par rapport à 28,2 % en 2010 en raison de la législation fiscale promulguée en 2007.

L'analyse des passifs d'impôt différé et des actifs d'impôt différé s'établit comme suit :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Passifs d'impôt différé			
Passifs (actifs) d'impôt différé à régler (à recouvrer) en deçà de 12 mois	117	57	(68)
Passifs d'impôt différé à régler dans plus de 12 mois	<u>1 984</u>	<u>1 515</u>	<u>1 552</u>
	2 101	1 572	1 484
Actifs d'impôt différé			
Actifs d'impôt différé à recouvrer en deçà de 12 mois	-	(3)	-
Actifs d'impôt différé à recouvrer dans plus de 12 mois	-	(52)	(3)
	-	(55)	(3)
Passif d'impôt différé, montant net	2 101	1 517	1 481

Pour les besoins du tableau ci-dessus, les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé ne sont compensés que lorsqu'ils sont générés par la même entité et dans le même territoire de compétence fiscale. Les passifs et actifs d'impôt différé à régler (à recouvrer) en deçà de 12 mois correspondent à l'estimation que fait la direction du moment du renversement des différences temporelles et ne correspondent pas à la charge d'impôt exigible de l'année suivante.

La variation des passifs et des actifs d'impôt différé, compte non tenu de la compensation des soldes dans une même administration fiscale, se présente de la façon suivante :

	Immobilisations corporelles	Calendrier des éléments liés aux partenariats	Profit de change, montant net	Gestion des risques	Autres	Total
1 ^{er} janvier 2010	1 678	9	61	17	-	1 765
Imputés (crédités) au résultat	83	116	66	38	54	357
Imputés (crédités) aux actifs détenus en vue de la vente	2	-	-	-	-	2
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	(112)	-	-	-	1	(111)
31 décembre 2010	1 651	125	127	55	55	2 013
Imputés (crédités) au résultat	725	38	(15)	16	75	839
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	18	-	-	-	2	20
31 décembre 2011	2 394	163	112	71	132	2 872

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

Actifs d'impôt différé	Pertes fiscales non utilisées	Gestion des risques	Autres	Total
Au 1 ^{er} janvier 2010	(242)	(33)	(9)	(284)
Imputés (crédités) au résultat	(47)	(12)	(161)	(220)
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	8	-	-	8
Au 31 décembre 2010	(281)	(45)	(170)	(496)
Imputés (crédités) au résultat	(270)	29	(21)	(262)
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	(13)	-	-	(13)
Au 31 décembre 2011	(564)	(16)	(191)	(771)

Passif d'impôt différé, montant net	Total
Passif d'impôt différé, montant net, au 1 ^{er} janvier 2010	1 481
Imputés (crédités) au résultat	137
Imputés (crédités) aux actifs détenus en vue de la vente	2
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	(103)
Passif d'impôt différé, montant net, au 31 décembre 2010	1 517
Imputés (crédités) au résultat	577
Imputés (crédités) aux autres éléments du résultat global	7
Passif d'impôt différé, montant net, au 31 décembre 2011	2 101

La charge d'impôt différé se répartit comme suit :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Crédité (imputé) au passif d'impôt différé, montant net	577	137
Crédité (imputé) au passif lié aux actifs détenus en vue de la vente	(2)	4
Charge d'impôt différé	575	141

Aucun passif d'impôt n'a été comptabilisé à l'égard des différences temporelles liées aux participations dans des filiales. Comme il n'est pas prévu de payer d'impôt au titre de ces différences à l'égard des filiales canadiennes, les montants n'ont pas été déterminés. Il n'existe aucune différence temporelle imposable liée aux participations dans des filiales autres que canadiennes.

Les montants approximatifs des catégories fiscales s'établissent comme suit:

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Canada	4 471	4 239	3 754
États-Unis	2 740	3 082	2 637
	7 211	7 321	6 391

Au 31 décembre 2011, les catégories fiscales ci-dessus comprenaient des pertes autres qu'en capital au Canada de 78 M\$ (236 M\$ au 31 décembre 2010, 491 M\$ au 1^{er} janvier 2010) et des pertes opérationnelles nettes aux États-Unis de 1 479 M\$ (607 M\$ au 31 décembre 2010, 232 M\$ au 1^{er} janvier 2010) qui expirent au plus tôt en 2029.

Au 31 décembre 2011, les catégories fiscales incluaient également un montant net de pertes en capital au Canada de 759 M\$ (983 M\$ au 31 décembre 2010, 51 M\$ au 1^{er} janvier 2010) qui pouvaient être reportées en avant pour réduire les futurs gains en capital. Une tranche de 286 M\$ de ces pertes n'est pas comptabilisée à titre d'actif d'impôt différé au 31 décembre 2011 (415 M\$ au 31 décembre 2010). La comptabilisation dépend du niveau des futurs gains en capital.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

9. MONTANTS PAR ACTION

A) Résultat net par action

Exercices clos les (en M\$, sauf le résultat par action)	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Résultat net	Actions	Résultat net par action	Résultat net	Actions	Résultat net par action
Résultat net par action – de base	1 478	754,0	1,96 \$	1 081	751,9	1,44 \$
Effet dilutif des DAAJ	-	3,7		-	2,1	
Effet dilutif des DRN	-	-		-	-	
Résultat net par action – dilué	1 478	757,7	1,95 \$	1 081	754,0	1,43 \$

B) Dividendes par action

Les dividendes versés en 2011 et en 2010 se sont chiffrés à 603 M\$ (0,80 \$ par action) et à 601 M\$ (0,80 \$ par action) respectivement. Le conseil d'administration de Cenovus a déclaré un dividende de 0,22 \$ par action pour le premier trimestre de 2012, qui sera versé le 30 mars 2012 aux porteurs d'actions ordinaires inscrits le 15 mars 2012.

10. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Trésorerie	232	160	76
Placements à court terme	263	140	79
	495	300	155

11. COMPTES DÉBITEURS ET PRODUITS À RECEVOIR

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Régularisations	801	606	409
Créances clients	251	242	395
Coentreprise	30	32	32
Charges payées d'avance et acomptes	34	24	20
Intérêts	28	32	38
Autres	261	123	88
	1 405	1 059	982

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

12. EFFETS À RECEVOIR ET À PAYER LIÉS À L'APPORT À LA COENTREPRISE

Dans le cadre de l'arrangement avec Encana (voir la note 1), Cenovus a acquis les actifs d'Encana qui sont sous le contrôle conjoint de ConocoPhillips. Le 2 janvier 2007, Encana et ConocoPhillips se sont associées à parts égales dans une coentreprise intégrée d'exploitation du pétrole en Amérique du Nord. La coentreprise se composait d'une entité en amont et d'une entité de raffinage. L'apport à l'entité en amont est composé des actifs apportés par Encana, soit principalement les biens de Foster Creek et de Christina Lake, dont la juste valeur est de 7,5 G\$ US, et d'un effet à recevoir (l'« effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise ») apporté par ConocoPhillips d'un montant équivalent. L'entité en aval est composée des raffineries de Wood River (Illinois) et de Borger (Texas), apportées par ConocoPhillips, d'une juste valeur de 7,5 G\$ US, et d'un effet à payer (l'« effet à payer lié à l'apport à la coentreprise ») d'un montant équivalent, apporté par Encana.

Ces entités sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle et le résultat opérationnel est inclus dans les secteurs Sables bitumineux et Raffinage et commercialisation (voir la note 29).

Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise

Ce billet est libellé en \$ US et porte intérêt à un taux annuel de 5,3 %. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts doivent être effectués sous forme de versements trimestriels égaux, le dernier étant exigible le 2 janvier 2017. Les parties à court et à long terme de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise présentées aux états consolidés de la situation financière représentent la quote-part de 50 % de Cenovus de ce billet, déduction faite des paiements effectués à ce jour.

Encaissements obligatoires – Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise

	2012	2013	2014	2015	2016	Par la suite	Total
\$ US	366	386	407	429	452	117	2 157
Équivalent en \$ CA	<u>372</u>	<u>393</u>	<u>414</u>	<u>436</u>	<u>460</u>	<u>119</u>	2 194

Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise

Ce billet est libellé en \$ US et porte intérêt à un taux annuel de 6,0 %. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts doivent être effectués sous forme de versements trimestriels égaux, le dernier étant exigible le 2 janvier 2017. Les parties à court et à long terme de l'effet à payer lié à l'apport à la coentreprise présentées aux états consolidés de la situation financière représentent la quote-part de 50 % de Cenovus de ce billet, déduction faite des paiements effectués à ce jour.

Paiements obligatoires – Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise

	2012	2013	2014	2015	2016	Par la suite	Total
\$ US	366	388	412	437	464	121	2,188
Équivalent en \$ CA	<u>372</u>	<u>395</u>	<u>419</u>	<u>445</u>	<u>472</u>	<u>122</u>	2,225

En plus des effets à recevoir et à payer liés à l'apport à la coentreprise, les autres actifs et les autres passifs comprennent des montants égaux liés aux prêts entre partenaires portant intérêt, sans modalités de remboursement fixes, qui se rapportent au financement des activités de raffinage et aux besoins en capital. Au 31 décembre 2011, ces montants s'élevaient à néant (274 M\$ au 31 décembre 2010, 183 M\$ au 1^{er} janvier 2010) (voir les notes 18 et 23).

13. STOCKS

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Produits			
Raffinage et commercialisation	1 079	779	772
Sables bitumineux	186	80	84
Hydrocarbures classiques	1	-	-
Pièces et fournitures	25	21	19
	1 291	880	875

Le montant total des stocks comptabilisé à titre de charge pour l'exercice s'établit à 7 189 M\$ (5 997 M\$ en 2010).

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

14. ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs et les passifs classés comme détenus en vue de la vente s'établissent comme suit :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Actifs détenus en vue de la vente			
Immobilisations corporelles	<u>116</u>	<u>65</u>	-
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente			
Passifs relatifs au démantèlement	54	5	-
Impôt différé	<u>-</u>	<u>2</u>	-
	<u>54</u>	<u>7</u>	-

Actifs de gaz naturel non essentiels

Au 31 décembre 2011, la société a classé certains actifs de gaz naturel non essentiels situés dans le nord de l'Alberta à titre d'actifs détenus en vue de la vente. Les actifs sont comptabilisés à la juste valeur minorée des coûts de la vente ou à leur valeur comptable, si ce montant est inférieur, ce qui a donné lieu à une perte de valeur d'environ 2 M\$ qui a été comptabilisée à titre de dotation à l'amortissement et à l'épuisement supplémentaire à l'état consolidé des résultats et du résultat global. Ces actifs et les passifs connexes sont présentés dans le secteur Hydrocarbures classiques.

En janvier 2012, la société a réalisé la vente des actifs de gaz naturel à une tierce partie non liée pour un produit net de 63 M\$.

Installations terminales portuaires

Le 1^{er} novembre 2010, aux termes d'une entente conclue avec une société canadienne non liée, Cenovus a fait l'acquisition de certaines installations terminales portuaires à Kitimat, en Colombie-Britannique, pour une contrepartie en trésorerie de 38 M\$. L'actif net acquis a été comptabilisé à la juste valeur estimative minorée des coûts de la vente et a été classé comme étant détenu en vue de la vente. Ces actifs et ces passifs étaient présentés dans le secteur Raffinage et commercialisation. Cenovus a comptabilisé un profit lié à un achat avantageux de 12 M\$, du fait de l'excédent de la juste valeur de l'actif net acquis par rapport à la contrepartie en trésorerie payée. Le profit a été inscrit dans Autre profit.

En octobre 2011, la société a réalisé la vente de ces installations terminales portuaires et a constaté un profit après impôt de 89 M\$.

15. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

	Actifs de prospection et d'évaluation
COÛT	
Au 1 ^{er} janvier 2010	580
Entrées d'actifs	350
Transferts aux immobilisations corporelles (note 16)	(144)
Sorties d'actifs	(81)
Variation des passifs relatifs au démantèlement	<u>8</u>
Au 31 décembre 2010	713
Entrées d'actifs	527
Transferts aux immobilisations corporelles (note 16)	(356)
Sorties d'actifs	(3)
Variation des passifs relatifs au démantèlement	<u>(1)</u>
Au 31 décembre 2011	<u>880</u>

Les actifs de prospection et d'évaluation se composent des projets d'évaluation de la société dont la faisabilité technique et la viabilité commerciale n'ont pas encore été établies. Tous les actifs de prospection et d'évaluation de la société sont situés au Canada.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

Les entrées d'actifs de prospection et d'évaluation pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 comprennent des coûts internes de 15 M\$ directement liés à l'évaluation de ces projet (11 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, des actifs de prospection et d'évaluation de 356 M\$ ont été transférés aux immobilisations corporelles, au titre des actifs de mise en valeur et de production, une fois que la faisabilité technique et la viabilité commerciale des projets en question ont été établies (144 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010).

Dépréciation

La dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation et toute reprise ultérieure des pertes de valeur auxquelles la dépréciation donne lieu sont comptabilisées dans les charges de prospection dans les états consolidés des résultats et du résultat global. Il n'y a aucune dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation en 2011 et en 2010.

16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES, MONTANT NET

	Actifs en amont		Matériel de raffinage	Autres ¹	Total
	Mise en valeur et production	Autres actifs en amont			
COÛT					
Au 1 ^{er} janvier 2010	20 836	134	2 419	427	23 816
Entrées d'actifs	1 061	19	651	136	1 867
Transferts des actifs de prospection et d'évaluation (note 15)	144	-	-	-	144
Transferts et reclassements	-	-	-	(92)	(92)
Variation des passifs relatifs au démantèlement	237	-	22	-	259
Variation des taux de change	(2)	-	(142)	-	(144)
Sorties d'actifs	(556)	-	-	(21)	(577)
Au 31 décembre 2010	21 720	153	2 950	450	25 273
Entrées d'actifs	1 704	41	391	131	2 267
Transferts des actifs de prospection et d'évaluation (note 15)	356	-	-	-	356
Transferts et reclassements	(326)	-	(5)	(2)	(333)
Variation des passifs relatifs au démantèlement	403	-	10	1	414
Variation des taux de change	1	-	79	-	80
Sorties d'actifs	-	-	-	(4)	(4)
Au 31 décembre 2011	23 858	194	3 425	576	28 053
AMORTISSEMENT, ÉPUISEMENT ET DÉPRÉCIATION CUMULÉS					
Au 1 ^{er} janvier 2010	11 342	113	15	297	11 767
Amortissement et épuiement	1 163	11	72	42	1 288
Transferts et reclassements	-	-	-	(28)	(28)
Pertes de valeur	-	-	14	-	14
Variation des taux de change	(1)	-	(4)	-	(5)
Sorties d'actifs	(383)	-	-	(7)	(390)
Au 31 décembre 2010	12 121	124	97	304	12 646
Amortissement et épuiement	1 108	15	85	40	1 248
Pertes de valeur	2	-	45	-	47
Transferts et reclassements	(211)	-	(5)	-	(216)
Variation des taux de change	1	-	3	-	4
Au 31 décembre 2011	13 021	139	225	344	13 729
VALEUR COMPTABLE					
1 ^{er} janvier 2010	9 494	21	2 404	130	12 049
31 décembre 2010	9 599	29	2 853	146	12 627
31 décembre 2011	10 837	55	3 200	232	14 324

1. Comprend le mobilier de bureau, les agencements, les améliorations locatives, les technologies de l'information, les aéronefs et les installations terminales portuaires.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

Les entrées d'actifs de mise en valeur et de production comprennent les coûts internes directement liés à la mise en valeur, à la construction et à la production de biens pétroliers et gaziers de 125 M\$ (87 M\$ en 2010). Tous les actifs de mise en valeur et de production de la société sont situés au Canada. Les coûts classés dans les frais généraux et frais d'administration n'ont pas été incorporés dans les dépenses d'investissement. Aucun coût d'emprunt n'a été incorporé en 2011 (néant en 2010).

Les immobilisations corporelles comprennent les montants suivants à l'égard des actifs en construction qui ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas utilisés :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Mise en valeur et production	52	42	64
Matériel de raffinage	125	1 673	1 366
Autres	112	45	4
	289	1 760	1 434

Dépréciation

La dépréciation des immobilisations corporelles et toute reprise ultérieure des pertes de valeur sont comptabilisées dans la dotation à l'amortissement et à l'épuisement à l'état consolidé des résultats et du résultat global.

Les pertes de valeur imputées à la dotation à l'amortissement et à l'épuisement s'établissent comme suit :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Mise en valeur et production	2	-	-
Matériel de raffinage	45	14	-
	47	14	-

Les pertes de valeur au cours de l'exercice avaient trait à l'unité de craquage catalytique à la raffinerie, qui ne sera pas utilisée à l'avenir et à des actifs de gaz naturel non essentiels qui ont été reclassés à titre d'actifs détenus en vue de la vente (voir note 14). Les actifs de gaz naturel sont affectés au secteur Hydrocarbures classiques. La perte de valeur constatée en 2010 concernait une unité de traitement de la raffinerie Borger classée comme actif hors exploitation.

17. SORTIES D'ACTIFS

En 2011, la société a comptabilisé un profit après impôt de 91 M\$ à l'état consolidé des résultats et du résultat global à la cession de biens pétroliers et gaziers non essentiels ainsi que d'installations terminales portuaires. En 2010, la société a comptabilisé un profit après impôt de 116 M\$ à la cession de biens pétroliers et gaziers non essentiels et d'actifs de support.

18. AUTRES ACTIFS

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Prêts aux partenaires	-	274	183
Créances à long terme	18	7	7
Produit différé	8	-	-
Autres	18	-	2
	44	281	192

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

19. GOODWILL

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Valeur comptable d'ouverture	1 132	1 146
Sorties d'actifs	-	(14)
Perte de valeur	-	-
Valeur comptable de clôture	<u>1 132</u>	<u>1 132</u>
Coût	1 132	1 132
Cumul des pertes de valeur	-	-
Valeur comptable de clôture	<u>1 132</u>	<u>1 132</u>

Le goodwill n'a pas été majoré en 2011 et en 2010.

Test de dépréciation pour les unités génératrices de trésorerie comprenant du goodwill

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est attribué à l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il se rapporte. La totalité du goodwill de la société provient de l'acquisition d'actifs de prospection et de production. La valeur comptable du goodwill attribué aux unités génératrices de trésorerie de prospection et de production se présente comme suit :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Suffield	393	393	393
Palliser	-	-	14
Foster Creek	242	242	242
Nord de l'Alberta	497	497	497
	<u>1 132</u>	<u>1 132</u>	<u>1 146</u>

Il n'y a eu aucune perte de valeur visant le goodwill en 2011 et en 2010.

20. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Régularisations	1 193	852	545
Dettes fournisseurs	789	471	509
Incitatif à long terme à l'intention des employés	209	267	217
Intérêts	72	74	104
Autres	316	179	230
	<u>2 579</u>	<u>1 843</u>	<u>1 605</u>

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

21. DETTE À LONG TERME

	Note	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Dettes libellées en dollars canadiens				
Emprunts à terme renouvelables ¹	A	-	-	32
Dettes libellées en dollars américains				
Emprunts à terme renouvelables ¹	A	-	-	26
Billets non garantis (3 500 \$US)	B	3 559	3 481	3 663
		3 559	3 481	3 689
Capital total		3 559	3 481	3 721
Escomptes et coûts de transaction				
Partie courante de la dette à long terme	C	(32)	(49)	(65)
	D	-	-	-
		3 527	3 432	3 656

1. Les emprunts à terme renouvelables peuvent comprendre des acceptations bancaires, des emprunts contractés au TIOL, des emprunts au taux préférentiel et des emprunts au taux de base américain.

Le taux d'intérêt moyen pondéré sur l'encours pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'est établi à 5,5 % (5,8 % en 2010).

A) Emprunt à terme renouvelable

Au 31 décembre 2011, Cenovus disposait d'une facilité de crédit engagée totalisant 3 000 M\$ CA ou un montant équivalent en dollars américains. La facilité de crédit engagée vient à échéance le 30 novembre 2015 et peut être prorogée pour une période d'au plus quatre ans au gré de Cenovus, moyennant l'approbation des prêteurs. Les montants peuvent prendre la forme d'acceptations bancaires, d'emprunts au TIOL, d'emprunts au taux préférentiel ou d'emprunts au taux de base américain. Au 31 décembre 2011, aucune somme n'avait été tirée sur la facilité de crédit bancaire engagée de Cenovus (néant en 2010, 58 M\$ au 1^{er} janvier 2010).

B) Billets non garantis

Les billets non garantis comprennent les billets non garantis de premier rang qui suivent :

	Capital en \$ US	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
4,50 % échéant le 15 septembre 2014	800	814	796	837
5,70 % échéant le 15 octobre 2019	1 300	1 322	1 293	1 361
6,75 % échéant le 15 novembre 2039	1 400	1 423	1 392	1 465
	3 500	3 559	3 481	3 663

Cenovus a en cours de validité un prospectus préalable de base canadien visant des billets à moyen terme non garantis d'un montant de 1 500 M\$. Le prospectus préalable canadien permet d'émettre à l'occasion des billets à moyen terme libellés en dollars canadiens ou en monnaies étrangères aux termes d'un ou de plusieurs placements. Les modalités des billets, qui comprennent notamment les intérêts à taux fixe ou variable et les dates d'échéance, seront déterminées à la date d'émission. Au 31 décembre 2011, aucun billet à moyen terme n'était émis dans le cadre de ce prospectus canadien. Le prospectus préalable vient à échéance en juillet 2012.

Cenovus a en cours de validité un prospectus préalable de base américain visant des billets non garantis d'un montant de 1 500 M\$ US. Le prospectus préalable américain permet d'émettre à l'occasion des titres de créance en dollars américains ou en monnaies étrangères aux termes d'un ou de plusieurs placements. Les modalités des billets, qui comprennent notamment les intérêts à taux fixe ou variable et la date d'échéance, seront déterminées à la date d'émission. Au 31 décembre 2011, aucun billet à moyen terme n'était émis dans le cadre de ce prospectus américain. Le prospectus préalable vient à échéance en août 2012.

Au 31 décembre 2011, la société respectait toutes les conditions de ses accords de dette.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

C) Escomptes et coûts de transaction liés à la dette

Les coûts de transaction et les escomptes liés aux billets non garantis sont comptabilisés au titre de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés à l'emprunt à terme renouvelable ont été comptabilisés à titre de charges payées d'avance et sont amortis sur la durée résiduelle de la facilité de crédit engagée. En 2011, des coûts de transaction supplémentaires de 3 M\$ ont été comptabilisés (néant en 2010).

D) Paiements obligatoires au titre de la dette

	Capital en \$US	Capital en \$CA	Total équivalent en \$CA
2012	-	-	-
2013	-	-	-
2014	800	-	814
2015	-	-	-
2016	-	-	-
Par la suite	2 700	-	2 745
	<u>3 500</u>	<u>-</u>	<u>3 559</u>

22. PASSIFS RELATIFS AU DÉMANTÈLEMENT

La provision au titre du démantèlement correspond à la valeur actuelle des coûts futurs liés à la mise hors service des actifs pétroliers et gaziers en amont et des installations de raffinage. La valeur comptable totale des passifs s'établit comme suit :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Passifs relatifs au démantèlement au début de l'exercice	1 399	1 185
Obligations engagées	49	44
Obligations réglées	(56)	(32)
Obligations sorties	-	(90)
Transferts et reclassements	(55)	(5)
Variation des flux de trésorerie futurs estimatifs	146	51
Variation du taux d'actualisation	218	173
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement	75	75
Écart de change	1	(2)
Passifs relatifs au démantèlement à la fin de l'exercice	<u>1 777</u>	<u>1 399</u>

Le montant des flux de trésorerie non actualisés estimatifs requis pour régler les obligations s'élève à 6 541 M\$ (6 093 M\$ au 31 décembre 2010, 5 683 M\$ au 1^{er} janvier 2010). Ce montant a été actualisé au moyen d'un taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de 4,8 % (5,4 % au 31 décembre 2010, 6,0% au 1^{er} janvier 2010). Il est prévu que la plupart de ces obligations ne seront pas réglées avant plusieurs années, voire décennies, et elles seront financées au moyen des ressources générales à ce moment-là.

Sensibilité

Une variation de 1 % du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit ou du taux d'inflation aurait l'incidence suivante sur les passifs relatifs au démantèlement :

	2011		2010	
	Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit	Taux d'inflation	Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit	Taux d'inflation
Hausse de 1 %	(367)	504	(287)	398
Baisse de 1 %	<u>494</u>	<u>(379)</u>	<u>388</u>	<u>(278)</u>

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

23. AUTRES PASSIFS

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Emprunts aux partenaires	-	274	183
Produit différé	35	37	40
Incitatif à long terme à l'intention des employés	55	18	-
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	16	13	19
Autres	22	4	4
	128	346	246

24. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La société offre à ses salariés un régime de retraite qui comprend des composantes de prestations définies et de cotisations définies procurant des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (« AAPE »). La plupart des salariés participent au programme de retraite à prestations définies; la composante de cotisations définies n'est pas offerte aux nouveaux participants.

La société dépose une évaluation actuarielle de ses régimes de retraite auprès des autorités de réglementation provinciales au moins tous les trois ans. L'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée est datée du 31 décembre 2010 et la prochaine évaluation actuarielle requise sera établie au 31 décembre 2013.

L'information à l'égard des régimes de retraite à prestations définies et des AAPE fondée sur les estimations actuarielles s'établit comme suit :

	Prestations de retraite		
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	84	68	56
Juste valeur des actifs du régime à la fin de l'exercice	61	59	54
Situation de capitalisation – (Insuffisance) des actifs des régimes sur l'obligation au titre des prestations	(23)	(9)	(2)
Montants non comptabilisés :			
Perte (gain) actuarielle nette non amortie	22	8	-
Fraction non amortie du coût des services passés	-	-	-
Actif (passif) au titre des prestations définies	(1)	(1)	(2)

	AAPE		
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	19	14	11
Juste valeur des actifs du régime à la fin de l'exercice	-	-	-
Situation de capitalisation – (Insuffisance) des actifs des régimes sur l'obligation au titre des prestations	(19)	(14)	(11)
Montants non comptabilisés :			
Perte (gain) actuarielle nette non amortie	4	2	-
Fraction non amortie du coût des services passés	-	-	-
Actif (passif) au titre des prestations définies	(15)	(12)	(11)

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

Les charges au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi s'établissent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	Prestations de retraite		AAPE	
	2011	2010	2011	2010
Coût des services rendus au cours de la période	3	3	2	1
Coût financier	4	3	1	1
Rendement attendu des actifs des régimes	(4)	(3)	-	-
Gains (pertes) actuariels	1	-	-	-
Coût des services passés	-	-	-	-
Effet de la réduction/liquidation	-	-	-	-
Coût des régimes	4	3	3	2
Coût des régimes à prestations définies	22	18	-	-
Coût des régimes d'avantages, montant net	26	21	3	2

Les hypothèses moyennes pondérées retenues pour établir les obligations au titre des prestations sont les suivantes :

	Prestations de retraite			AAPE		
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Taux d'actualisation	4,25 %	5,25 %	6,00 %	4,25 %	5,25 %	6,00 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,99 %	4,05 %	4,05 %	5,77 %	5,65 %	5,77 %

Les paiements au titre des avantages futurs prévus pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'établissent à 2 M\$ pour le régime à prestations définies et de néant pour l'AAPE.

25. CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Cenovus est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, un nombre illimité d'actions préférentielles de premier rang et un nombre illimité d'actions préférentielles de second rang. Les actions préférentielles de premier rang et les actions préférentielles de second rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et être assorties de droits et conditions établies par le conseil d'administration avant leur émission, sous réserve des statuts de la société.

Émis et en circulation

31 décembre	2011		2010	
	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Montant	Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	Montant
Actions en circulation au début de l'exercice	752 675	3 716	751 309	3 681
Actions ordinaires émises en vertu des régimes d'options sur actions	1 824	64	1 366	35
Actions en circulation à la fin de l'exercice	754 499	3 780	752 675	3 716

Au 31 décembre 2011, aucune action préférentielle n'était en circulation (néant en 2010).

Au 31 décembre 2011, 30 millions d'actions ordinaires (26 millions en 2010) pouvaient être émises ultérieurement aux termes des régimes d'options.

La société offre un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») selon lequel les actionnaires ordinaires peuvent réinvestir la totalité ou une partie des dividendes qui sont versés sur les actions ordinaires sous forme d'actions ordinaires supplémentaires. À la discrétion de la société, les actions ordinaires supplémentaires peuvent être émises sur le capital social autorisé au cours moyen du marché ou achetées sur le marché.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

Surplus d'apport

Le surplus d'apport de Cenovus correspond aux résultats non distribués de la société avant la scission d'avec Encana dans le cadre de l'arrangement en vue de constituer deux sociétés d'énergie indépendantes, soit Encana et Cenovus. En outre, le surplus d'apport comprend la charge de personnel relative aux DRN de la société comme il est décrit à la note 26 A).

	Résultat avant l'arrangement	Rémunération fondée sur des actions	Total
Aux 1 ^{er} janvier 2010 et 31 décembre 2010	4 083	-	4 083
Charge de rémunération fondée sur des actions	-	24	24
Au 31 décembre 2011	4 083	24	4 107

26. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

A) Régime d'options sur actions destinés aux employés

Cenovus offre à ses employés un régime d'options sur actions qui leur permet d'exercer une option d'achat d'actions ordinaires de la société. Le prix d'exercice des options avoisine le cours du marché des actions ordinaires à la date d'attribution des options. Après un an, 30 % des options attribuées peuvent être exercées; une autre tranche de 30 % des options attribuées peut être exercée après deux ans, et toutes les options peuvent être exercées après trois ans. Les options attribuées avant le 17 février 2010 viennent à échéance après cinq ans alors que les options attribuées le 17 février 2010 et par la suite expirent après sept ans.

Les options émises par la société aux termes du régime d'options sur actions avant le 24 février 2011 sont assorties de droits à l'appréciation d'actions jumelés. Au lieu d'exercer les options, les porteurs des droits à l'appréciation d'actions jumelés peuvent ainsi recevoir un paiement en trésorerie égal à l'excédent du prix du marché des actions ordinaires de Cenovus sur le prix d'exercice de l'option à la date d'exercice.

Les options émises par la société le 24 février 2011 et par la suite sont assorties de droits de règlement net. Au lieu d'exercer les options, les porteurs des droits de règlement net peuvent ainsi recevoir le nombre d'actions ordinaires qui pourraient être acquises avec l'excédent du prix du marché des actions ordinaires de Cenovus sur le prix d'exercice de l'option à la date d'exercice.

Les droits à l'appréciation d'actions jumelés et les droits de règlement net s'acquièrent et viennent à échéance selon les mêmes conditions que les options sous-jacentes. Aux fins de la présente note annexe aux états financiers, les abréviations « DAAJ » (droits à l'appréciation d'actions jumelés) et « DRN » (droits de règlement net) s'entendent des options assorties de ces droits.

De plus, certains DAAJ sont fondés sur le rendement (« DAAJR »). Les DAAJR s'acquièrent et expirent selon les mêmes conditions que les options auxquelles ils se rattachent. De plus, l'acquisition des droits est assujettie à l'atteinte par Cenovus d'un rendement prescrit à l'égard de certaines mesures clés prédéfinies. Les DAAJR qui ne sont pas acquis lorsqu'ils pourraient l'être sont perdus.

Aux termes de l'arrangement décrit à la note 1, chacun des employés de Cenovus et d'Encana a échangé chaque DAAJ original d'Encana qu'il détenait contre un DAAJ de remplacement de Cenovus et un DAAJ de remplacement d'Encana. Les conditions des DAAJ de remplacement de Cenovus et d'Encana sont semblables à celles des DAAJ originaux d'Encana. Le prix d'exercice original des DAAJ d'Encana a été réparti entre les DAAJ de remplacement de Cenovus et d'Encana en fonction du prix d'exercice moyen pondéré du volume quotidien de négociation des actions ordinaires de Cenovus par rapport au prix de celles d'Encana à la Bourse de Toronto le 2 décembre 2009. Les DAAJ et les DAAJ de remplacement de Cenovus sont évalués en fonction du prix des actions ordinaires de la société, alors que les DAAJ de remplacement d'Encana le sont par rapport au prix des actions ordinaires d'Encana. Les DAAJ de remplacement de Cenovus sont assortis des mêmes dispositions d'acquisition de droits que le régime d'options sur actions à l'intention des employés, dispositions qui sont indiquées ci-dessus. Les DAAJR originaux d'Encana ont également été échangés aux mêmes conditions que les DAAJ originaux d'Encana.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011	Émis	Durée (en années)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)	Cours de clôture de l'action (en \$)	En cours
DAAJ de remplacement d'Encana détenus par des employés de Cenovus	Avant l'arrangement	5	1,35	31,97	18,89	10 411
DAAJ de remplacement de Cenovus détenus par des employés d'Encana	Avant l'arrangement	5	1,38	28,96	33,83	9 686
DAAJ	Avant le 17 février 2010	5	1,45	28,95	33,83	9 395
DAAJ	Le 17 février 2010 ou par la suite	7	5,20	26,72	33,83	5 526
DRN	Le 24 février 2011 ou par la suite	7	6,24	36,95	33,83	5 809

Sauf indication contraire, tous les renvois aux DAAJ se rapportent collectivement aux DAAJ émis et aux DAAJ de remplacement de Cenovus.

DRN

La juste valeur unitaire moyenne pondérée des DRN attribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'est établie à 8,27 \$, avant prise en considération des droits perdus. La juste valeur de chaque DRN a été estimée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes-Merton et en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2011
Taux d'intérêt sans risque	2,46 %
Rendement de l'action prévu	2,16 %
Volatilité prévue ¹	28,81 %
Durée prévue (années)	4,55

1. La volatilité prévue a été évaluée selon la volatilité historique des actions cotées de la société.

Les tableaux suivants résument l'information sur les DRN au 31 décembre 2011 :

Au 31 décembre 2011 (en milliers)	DRN	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
En cours au début de l'exercice	-	-
Attribués	5 931	36,96
Exercés en tant qu'options sur actions ordinaires	-	-
Perdus	(122)	37,50
En cours à la fin de l'exercice	5 809	36,95
Exercables à la fin de l'exercice	1	37,54

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

Fourchette de prix d'exercice (\$)	DRN en cours (en milliers)		
	DRN	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
De 30,00 à 39,99	5 809	6,24	36,95
	5 809	6,24	36,95

Fourchette de prix d'exercice (\$)	DRN exerçables (en milliers)	
	DRN	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
De 30,00 à 39,99	1	37,54
	1	37,54

DAAJ détenus par les employés de Cenovus

La société a comptabilisé un passif de 90 M\$ au 31 décembre 2011 (87 M\$ au 31 décembre 2010, 43 M\$ au 1^{er} janvier 2010) dans l'état consolidé de la situation financière selon la juste valeur de tous les DAAJ détenus par les employés de Cenovus. La juste valeur a été estimée à la fin de la période selon le modèle d'évaluation Black-Scholes-Merton et en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2011
Taux d'intérêt sans risque	1,10 %
Rendement de l'action prévu	2,36 %
Volatilité prévue ¹	31,95 %
Cours de l'action ordinaire de Cenovus	33,83 \$

1. La volatilité prévue a été évaluée selon la volatilité historique des actions cotées de la société.

La valeur intrinsèque des DAAJ acquis et détenus par les employés de Cenovus s'établissait à 43 M\$ au 31 décembre 2011 (42 M\$ au 31 décembre 2010).

Les tableaux suivants présentent l'information sur les DAAJ détenus par les employés de Cenovus au 31 décembre 2011 :

Au 31 décembre 2011 (en milliers)	DAAJ	DAAJR	Total	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
En cours au début de l'exercice	12 044	7 073	19 117	27,75
Attribués	138	-	138	33,40
Exercés contre paiement en trésorerie	(1 274)	(641)	(1 915)	26,31
Exercés en tant qu'options sur actions ordinaires	(1 202)	(564)	(1 766)	26,38
Perdus	(315)	(338)	(653)	28,37
En cours à la fin de l'exercice	9 391	5 530	14 921	28,12
Exerçables à la fin de l'exercice	4 618	4 256	8 874	29,15

Le cours moyen pondéré des actions ordinaires de Cenovus à la date d'exercice au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'est établi à 35,71 \$.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

Fourchette de prix d'exercice (\$)	DAAJ en cours (en milliers)			Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
	DAAJ	DAAJR	Total		
De 20,00 à 29,99	7 617	3 578	11 195	3,32	26,43
De 30,00 à 39,99	1 711	1 952	3 663	1,40	33,03
De 40,00 à 49,99	63	-	63	1,45	43,30
	9 391	5 530	14 921	2,84	28,12

Fourchette de prix d'exercice (\$)	DAAJ exerçables (en milliers)			Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
	DAAJ	DAAJR	Total	
De 20,00 à 29,99	3 029	2 304	5 333	26,45
De 30,00 à 39,99	1 526	1 952	3 478	33,04
De 40,00 à 49,99	63	-	63	43,30
	4 618	4 256	8 874	29,15

Le cours des actions ordinaires de Cenovus au 31 décembre 2011 s'établissait à 33,83 \$.

DAAJ de remplacement d'Encana détenus par les employés de Cenovus

Cenovus doit rembourser à Encana les paiements en trésorerie que celle-ci a versés aux employés de Cenovus lorsque ces derniers ont exercé des DAAJ de remplacement d'Encana contre trésorerie. Aucun DAAJ de remplacement d'Encana additionnel ne sera attribué aux employés de Cenovus.

La société a comptabilisé un passif de 1 M\$ au 31 décembre 2011 (24 M\$ au 31 décembre 2010, 70 M\$ au 1^{er} janvier 2010) dans l'état consolidé de la situation financière, selon la juste valeur de tous les DAAJ de remplacement d'Encana détenus par les employés de Cenovus. La juste valeur a été estimée à la fin de la période selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes-Merton et en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2011
Taux d'intérêt sans risque	0,99 %
Rendement de l'action prévu	4,31 %
Volatilité prévue ¹	28,04 %
Cours de l'action ordinaire d'Encana	18,89 \$

1. La volatilité prévue a été évaluée selon la volatilité historique des actions cotées d'Encana.

La valeur intrinsèque des DAAJ de remplacement d'Encana acquis et détenus par les employés de Cenovus était de néant au 31 décembre 2011 (6 M\$ au 31 décembre 2010).

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

Les tableaux suivants présentent sommairement l'information sur les DAAJ de remplacement d'Encana détenus par les employés de Cenovus au 31 décembre 2011:

Au 31 décembre 2011 (en milliers)	DAAJ	DAAJR	Total	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
En cours au début de l'exercice	6 429	7 098	13 527	31,17
Exercés contre paiement en trésorerie	(1 824)	(451)	(2 275)	26,97
Exercés en tant qu'options sur actions ordinaires	(16)	-	(16)	25,71
Perdus	(308)	(517)	(825)	32,72
En cours à la fin de l'exercice	4 281	6 130	10 411	31,97
Exerçables à la fin de l'exercice	3 605	4 856	8 461	32,64

Le cours moyen pondéré des actions ordinaires d'Encana à la date d'exercice au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'est établi à 31,95 \$.

Fourchette de prix d'exercice (\$)	DAAJ en cours (en milliers)			Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
	DAAJ	DAAJR	Total		
De 20,00 à 29,99	2 437	4 014	6 451	1,48	29,15
De 30,00 à 39,99	1 711	2 116	3 827	1,12	36,26
De 40,00 à 49,99	131	-	131	1,48	44,86
De 50,00 à 59,99	2	-	2	1,39	50,39
	4 281	6 130	10 411	1,35	31,97

Fourchette de prix d'exercice (\$)	DAAJ exerçables (en milliers)			Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
	DAAJ	DAAJR	Total	
De 20,00 à 29,99	1 778	2 740	4 518	29,20
De 30,00 à 39,99	1 694	2 116	3 810	36,28
De 40,00 à 49,99	131	-	131	44,86
De 50,00 à 59,99	2	-	2	50,39
	3 605	4 856	8 461	32,64

Le cours des actions ordinaires d'Encana au 31 décembre 2011 s'établissait à 18,89 \$.

DAAJ de remplacement de Cenovus détenus par les employés d'Encana

Encana doit rembourser à Cenovus les paiements en trésorerie que celle-ci a versés aux employés d'Encana lorsque ces derniers ont exercé des DAAJ de remplacement de Cenovus contre trésorerie. Aucune charge de personnel n'a été comptabilisée et aucun DAAJ de remplacement de Cenovus ne sera attribué aux employés d'Encana.

La société a comptabilisé un passif de 83 M\$ au 31 décembre 2011 (123 M\$ au 31 décembre 2010, 84 M\$ au 1^{er} janvier 2010) dans l'état consolidé de la situation financière, selon la juste valeur de tous les DAAJ de remplacement de Cenovus détenus par les employés d'Encana, un compte débiteur d'un montant correspondant étant inscrit par Encana. La juste valeur a été estimée à la fin de la période selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes-Merton et en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

	2011
Taux d'intérêt sans risque	0,99 %
Rendement de l'action prévu	2,36 %
Volatilité prévue ¹	31,95 %
Cours de l'action ordinaire de Cenovus	33,83 \$

1. La volatilité prévue a été évaluée selon la volatilité historique des actions cotées de la société.

La valeur intrinsèque des DAAJ de remplacement de Cenovus acquis détenus par les employés d'Encana s'établissait à 32 M\$ au 31 décembre 2011 (60 M\$ au 31 décembre 2010).

Les tableaux suivants présentent l'information sur les DAAJ de remplacement de Cenovus détenus par les employés d'Encana au 31 décembre 2011 :

Au 31 décembre 2011 (en milliers)	DAAJ	DAAJR	Total	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
En cours au début de l'exercice	8 214	8 940	17 154	28,16
Exercés contre paiement en trésorerie	(4 082)	(2 758)	(6 840)	27,00
Exercés en tant qu'options sur actions ordinaires	(55)	(3)	(58)	23,29
Perdus	(142)	(428)	(570)	29,14
En cours à la fin de l'exercice	3 935	5 751	9 686	28,96
Exercibles à la fin de l'exercice	3 203	4 319	7 522	29,73

Le cours moyen pondéré des actions ordinaires de Cenovus à la date d'exercice au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'est établi à 35,80 \$.

Fourchette de prix d'exercice (\$)	DAAJ en cours (en milliers)			Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
	DAAJ	DAAJR	Total		
De 20,00 à 29,99	2 197	3 807	6 004	1,55	26,41
De 30,00 à 39,99	1 671	1 944	3 615	1,11	32,95
De 40,00 à 49,99	67	-	67	1,44	42,88
	3 935	5 751	9 686	1,38	28,96

Fourchette de prix d'exercice (\$)	DAAJ exercibles (en milliers)			Prix d'exercice moyen pondéré (en \$)
	DAAJ	DAAJR	Total	
De 20,00 à 29,99	1 465	2 375	3 840	26,48
De 30,00 à 39,99	1 671	1 944	3 615	32,95
De 40,00 à 49,99	67	-	67	42,88
	3 203	4 319	7 522	29,73

Le cours des actions ordinaires de Cenovus au 31 décembre 2011 s'établissait à 33,83 \$.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

B) Unités d'actions liées au rendement

Cenovus a attribué des unités d'actions liées au rendement (« UAR ») à certains employés aux termes de son régime d'unités d'actions liées au rendement destiné aux employés. Les UAR sont des unités d'actions entières qui permettent aux employés de recevoir, à l'acquisition des droits, une action ordinaire de Cenovus ou un paiement en trésorerie égal à la valeur d'une action ordinaire de Cenovus. Le nombre d'UAR admissibles au paiement est établi sur une période de trois ans, en fonction de 30 % du nombre d'unités attribuées la première année, d'une autre tranche de 30 % la deuxième année et d'une dernière tranche de 40 % la troisième année, multiplié par un coefficient de rendement chaque année. Le coefficient est calculé en fonction de l'atteinte par la société d'un rendement prescrit à l'égard de certaines mesures clés prédéfinies. Les droits afférents aux UAR sont acquis après trois ans.

La société a comptabilisé un passif de 55 M\$ au 31 décembre 2011 (18 M\$ au 31 décembre 2010, néant au 1^{er} janvier 2010) dans l'état consolidé de la situation financière au titre des UAR, selon la valeur marchande de ses actions ordinaires au 31 décembre 2011. La valeur intrinsèque des UAR acquises était nulle aux 31 décembre 2011 et 2010 puisque les UAR sont payées à l'acquisition des droits.

Le tableau suivant résume l'information sur les UAR détenues par les employés de Cenovus au 31 décembre 2011 :

(en milliers)	UAR
En cours au début de l'exercice	1 252
Attribuées	1 409
Annulées	(98)
Unités au lieu de dividendes	60
En cours à la fin de l'exercice	<u>2 623</u>

C) Unités d'actions différées

Aux termes de deux régimes d'unités d'actions différées, les administrateurs, les dirigeants et les employés de Cenovus peuvent recevoir des unités d'actions différées (« UAD ») dont chacune est l'équivalent d'une action ordinaire de la société. Les employés ont la possibilité de convertir en UAD 0 %, 25 % ou 50 % de leur prime annuelle. Les UAD s'acquièrent sur-le-champ, sont rachetées selon les conditions de l'entente et expirent le 15 décembre de l'année qui suit la cessation du mandat d'administrateur ou la cessation de l'emploi.

La société a comptabilisé un passif de 35 M\$ au 31 décembre 2011 (31 M\$ au 31 décembre 2010, 20 M\$ au 1^{er} janvier 2010) dans l'état consolidé de la situation financière au titre des UAD, selon la valeur marchande de ses actions ordinaires au 31 décembre 2011. La valeur intrinsèque des UAD acquises égale leur valeur comptable puisque les UAD s'acquièrent au moment de l'attribution.

Le tableau suivant présente un résumé de l'information sur les UAD détenues par les administrateurs, les dirigeants et les employés de Cenovus au 31 décembre 2011:

(en milliers)	UAD
En cours au début de l'exercice	940
Attribuées aux administrateurs	65
Attribuées contre des primes annuelles	17
Unités au lieu de dividendes	23
Exercées	(3)
En cours à la fin de l'exercice	<u>1 042</u>

D) Total de la charge (l'économie) de rémunération fondée sur des actions

Le tableau suivant résume la charge (l'économie) de rémunération fondée sur des actions comptabilisée pour tous les régimes aux états consolidés des résultats et du résultat global à titre de charges opérationnelles et de frais généraux et frais d'administration :

Exercices clos les 31 décembre	2011	2010
DRN	16	-
DAAJ détenus par les employés de Cenovus	24	45
DAAJ de remplacement d'Encana détenus par les employés de Cenovus	(8)	(20)
UAR	27	13
UAD	4	9
Total de la charge (l'économie) de rémunération fondée sur des actions	<u>63</u>	<u>47</u>

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

27. CHARGE DE PERSONNEL

Exercices clos les 31 décembre	2011	2010
Salaires, primes et autres avantages à court terme	399	348
Régime de retraite à cotisations définies	13	11
Régime de retraite à prestations définies et AAPE	4	(1)
Rémunération fondée sur des actions (note 26)	63	47
	479	405

28. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (dirigeants et non dirigeants), les cadres dirigeants, les vice-présidents directeurs et les vice-présidents. La rémunération payée ou à payer s'établit comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2011	2010
Salaires, jetons de présence et avantages à court terme	25	22
Avantages postérieurs à l'emploi	3	2
Autres avantages à long terme	-	-
Rémunération fondée sur des actions	35	37
Total	63	61

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent à la valeur actuelle des prestations de retraite futures accumulées durant l'exercice. La rémunération fondée sur des actions inclut les coûts liés aux options sur actions, aux DRN, aux DAAJ, aux UAR et aux UAD constatés durant l'exercice.

29. PARTICIPATIONS DANS DES ACTIVITÉS SOUS CONTRÔLE CONJOINT

Cenovus détient une participation de 50 % dans FCCL Partnership, une entité sous contrôle conjoint qui est engagée dans la mise en valeur et la production de pétrole brut. De plus, de par sa participation dans le commandité et un commanditaire, Cenovus détient aussi une participation de 50 % dans WRB Refining LP, une entité sous contrôle conjoint possédant deux raffineries aux États-Unis et qui est centrée sur le raffinage du pétrole brut en pétrole raffiné et en produits chimiques.

Le résultat opérationnel de ces entités est comptabilisé selon la méthode de la consolidation par intégration et compris respectivement dans les secteurs Sables bitumineux et Raffinage et commercialisation. L'information financière relative à la quote-part de 50 % de Cenovus dans les résultats de ces entités est résumée ci-dessous :

Comptes consolidés de résultat Exercices clos les 31 décembre	FCCL Partnership ¹		WRB Refining LP ¹	
	2011	2010	2011	2010
Produits des activités ordinaires	2 364	1 829	8 672	6 624
Charges				
Marchandises achetées	-	-	7 223	6 095
Charges opérationnelles, frais de transport et de fluidification et profit (perte) réalisé lié à la gestion des risques	1 397	1 074	473	462
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	967	755	976	67
Amortissement et épuisement	205	210	130	86
Autres charges (produits)	(136)	20	(4)	13
Résultat net	898	525	850	(32)

1. FCCL Partnership et WRB Refining LP ne sont pas des entités fiscales distinctes. La responsabilité de l'impôt sur le résultat de ces deux sociétés incombe à leurs partenaires respectifs.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

États consolidés de la situation financière	FCCL Partnership			WRB Refining LP		
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Actif courant	937	703	800	1,402	951	812
Actif non courant	6 864	6 419	6 374	3 188	2 840	2 391
Passif courant	317	229	147	759	559	515
Passif non courant	83	40	29	73	327	407

L'engagement en capital par l'intermédiaire des entités sous contrôle conjoint s'établit comme suit :

2011	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Par la suite	Total
Engagement en capital	179	58	11	2	3	-	253

2010	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Par la suite	Total
Engagement en capital	147	10	3	3	-	-	163

Il n'existe aucun passif éventuel lié à la participation de la société dans les entités sous contrôle conjoint ou lié aux entités sous contrôle conjoint en tant que telles.

30. STRUCTURE FINANCIÈRE

Les objectifs ciblés par Cenovus pour sa structure financière n'ont pas changé par rapport aux périodes précédentes. La structure financière de la société se compose des capitaux propres et de la dette, qui comprend les emprunts à court terme et la dette à long terme, y compris la partie courante. Dans la gestion de sa structure financière, Cenovus vise à maintenir une souplesse financière, à préserver son accès aux marchés des capitaux et à s'assurer d'être en mesure de financer la croissance générée en interne et les acquisitions potentielles tout en maintenant sa capacité à remplir ses obligations financières.

Cenovus surveille sa structure financière et ses besoins de financement, entre autres, à l'aide de ratios financiers non conformes aux PCGR, soit le ratio dette/capitaux permanents et le ratio dette/bénéfice avant intérêts, impôt et amortissement (« BAIIA ») ajusté. Ces ratios sont des mesures de la santé financière générale de la société et sont utilisés pour gérer son endettement global. La dette comprend les emprunts à court terme ainsi que la partie courante et la partie non courante de la dette à long terme, à l'exclusion des montants relatifs à l'apport des sociétés de personnes à recevoir ou à payer. Cenovus cible un ratio dette/capitaux permanents entre 30 % et 40 %.

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Emprunts à court terme	-	-	-
Dette à long terme	3 527	3 432	3 656
Dette	3 527	3 432	3 656
Capitaux propres	9 406	8 395	7 809
Total des capitaux permanents	12 933	11 827	11 465
Ratio dette/capitaux permanents	27 %	29 %	32 %

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

Cenovus continue de viser un ratio dette/BAIIA ajusté entre 1,0 et 2,0 fois.

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dette	3,527	3,432
Résultat net	1 478	1 081
Ajouter (déduire) :		
Charges financières	447	498
Produits d'intérêts	(124)	(144)
Charge d'impôt sur le résultat	729	223
Amortissement et épuisement	1 295	1 302
Coûts de prospection	-	-
(Profit) perte latent sur la gestion des risques	(180)	(46)
(Profit) perte de change, montant net	26	(51)
(Profit) perte à la sortie d'actifs	(107)	(116)
Autre (profit) perte, montant net	4	(13)
BAIIA ajusté	3 568	2 734
Ratio dette/BAIIA ajusté	1,0 x	1,3 x

Cenovus a l'intention de conserver des cotes de crédit de premier ordre pour s'assurer de préserver son accès aux marchés de capitaux et de maintenir sa souplesse financière et être ainsi en mesure de financer ses programmes d'immobilisations, de remplir ses obligations financières et de financer ses acquisitions potentielles. Cenovus fera preuve de discipline en matière de capital et gèrera sa structure financière de façon à disposer de liquidités suffisantes à tous les stades du cycle économique. Pour gérer sa structure financière, Cenovus peut modifier ses dépenses d'investissement et ses charges opérationnelles ainsi que les dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions pour les annuler aux termes d'offres publiques de rachat dans le cours normal de l'activité, émettre de nouvelles actions, émettre de nouveaux titres d'emprunt, effectuer des prélèvements sur ses facilités de crédit ou rembourser la dette existante.

Pour accroître la comparabilité du ratio dette/BAIIA ajusté entre les périodes et éliminer la composante hors trésorerie de gestion des risques, Cenovus a modifié sa définition du BAIIA ajusté pour exclure les profits et les pertes latents sur les activités de gestion des risques. Le BAIIA ajusté et le ratio dette/BAIIA ajusté des périodes antérieures ont été retraités d'une façon uniforme. Comme il est indiqué ci-dessus, les objectifs ciblés par Cenovus pour sa structure financière n'ont pas changé par rapport aux périodes précédentes. Au 31 décembre 2011, Cenovus se conformait à toutes les conditions de ses conventions d'emprunt.

31. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Les actifs et passifs financiers consolidés de Cenovus comprennent la trésorerie et ses équivalents, les comptes débiteurs et produits à recevoir, les comptes créditeurs et charges à payer, l'apport à la coentreprise à recevoir et à payer, les emprunts et les prêts aux partenaires, les actifs et passifs liés à la gestion des risques, les créances à long terme, les emprunts à court terme, la dette à long terme et les obligations au titre de la rémunération fondée sur des actions comptabilisées à la juste valeur. Les actifs et passifs liés à la gestion des risques découlent de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Les rubriques qui suivent présentent la juste valeur des actifs et passifs financiers, un résumé de l'information relative aux positions de gestion des risques ainsi qu'une analyse des risques associés aux actifs financiers et passifs financiers.

A) Juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

En raison de leur échéance à court terme, la trésorerie et ses équivalents, les comptes débiteurs et produits à recevoir, ainsi que les comptes créditeurs et charges à payer ont une juste valeur qui avoisine leur valeur comptable.

La juste valeur de l'effet à recevoir et à payer lié à l'apport à la coentreprise ainsi que celle des emprunts et des prêts aux partenaires et des créances à long terme se rapprochent de leur valeur comptable, en raison du caractère non négociable de ces instruments.

Les actifs et passifs liés à la gestion des risques sont comptabilisés à leur juste valeur estimative établie en fonction des prix cotés sur les marchés ou, en l'absence de tels prix, sur des indications et des prévisions des marchés provenant de tiers.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

La dette à long terme est comptabilisée au coût amorti. La juste valeur estimative des emprunts à long terme a été établie en fonction des prix tirés de données sur le marché.

	31 décembre 2011		31 décembre 2010		1 ^{er} janvier 2010	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS						
Détenus à des fins de transaction :						
Actifs liés à la gestion des risques	284	284	206	206	61	61
Prêts et créances						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	495	495	300	300	155	155
Comptes débiteurs et charges à payer	1 405	1 405	1 059	1 059	982	982
Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise	2 194	2 194	2 491	2 491	2 966	2 966
Autres	29	29	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS						
Détenus à des fins de transaction :						
Passifs liés à la gestion des risques	68	68	173	173	74	74
Passifs financiers évalués au coût amorti :						
Comptes créditeurs et charges à payer	2 579	2 579	1 843	1 843	1 605	1 605
Emprunts à court terme	-	-	-	-	-	-
Dette à long terme	3 527	4 316	3 432	3 940	3 656	3 964
Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise	2 225	2 225	2 519	2 519	2 990	2 990
Autres	17	17	-	-	-	-

B) Actifs et passifs liés à la gestion des risques

Aux termes de l'arrangement conclu, les positions de gestion des risques au 30 novembre 2009 ont été attribuées à Cenovus selon la proportion revenant à Cenovus des volumes connexes couverts par les contrats. Aux fins de cette attribution, Cenovus a passé avec Encana un contrat comportant les mêmes conditions que les ententes existantes qu'Encana a conclues avec des tiers. Toutes les positions prises après l'arrangement ont été négociées entre Cenovus et les tierces parties.

Position nette de gestion des risques

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Actifs liés à la gestion des risques			
Actif courant	232	163	60
Actif non courant	52	43	1
	<u>284</u>	<u>206</u>	<u>61</u>
Passifs liés à la gestion des risques			
Passif courant	54	163	70
Passif non courant	14	10	4
	<u>68</u>	<u>173</u>	<u>74</u>
Actif (passif) net lié à la gestion des risques¹	<u>216</u>	<u>33</u>	<u>(13)</u>

1. Du solde net de l'actif lié à la gestion des risques qui s'élevait à 216 M\$ au 31 décembre 2011, un passif de 3 M\$ se rapporte au contrat passé avec Encana (actif net de 41 M\$ en 2010).

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

Sommaire des positions de gestion des risques non dénouées

	31 décembre 2011			31 décembre 2010			1 ^{er} janvier 2010		
	Gestion des risques			Gestion des risques			Gestion des risques		
	Actif	Passif	Montant net	Actif	Passif	Montant net	Actif	Passif	Montant net
Prix des marchandises									
Pétrole brut	22	65	(43)	4	159	(155)	8	66	(58)
Gaz naturel	247	3	244	202	-	202	53	-	53
Électricité	15	-	15	-	14	(14)	-	8	(8)
Total de la juste valeur	284	68	216	206	173	33	61	74	(13)

Méthodes de calcul de la juste valeur nette des positions de gestion des risques non dénouées

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Prix activement cotés	226	40	6
Prix selon des données observables et confirmées dans le marché	(10)	(7)	(19)
Total de juste valeur	216	33	(13)

Les prix activement cotés se rapportent à la juste valeur de contrats évalués à l'aide de prix cotés dans un marché actif. Les prix tirés de données observables ou confirmés dans le marché s'entendent de la juste valeur de contrats évalués en partie à l'aide de prix cotés dans le marché et en partie avec des données observables et confirmées dans le marché.

Juste valeur nette des positions sur les prix des marchandises au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011	Volumes notionnels	Échéance	Prix moyen	Juste valeur
Contrats de pétrole brut				
Contrats à prix fixe				
Prix fixe WTI sur la NYMEX	24 800 b/j	2012	98,72 \$US/b	(1)
Prix fixe WTI sur la NYMEX	24 500 b/j	2012	99,47 \$/b	(12)
Autres contrats à prix fixe ¹		2012-2013		(22)
Autres positions financières ²				(8)
Juste valeur des positions sur le pétrole brut				(43)
Contrats de gaz naturel				
Contrats à prix fixe				
Prix fixe sur la NYMEX	130 Mpi ³ /j	2012	5,96 \$US/Mpi ³	131
Prix fixe à AECO ¹	127 Mpi ³ /j	2012	4,50 \$/Mpi ³	73
Prix fixe sur la NYMEX	166 Mpi ³ /j	2013	4,64 \$US/Mpi ³	43
Autres contrats à prix fixe ¹		2012-2013		(3)
Juste valeur des positions sur le gaz naturel				244
Contrats d'achat d'électricité				
Juste valeur des positions sur l'électricité				15

1. Cenovus conclut des swaps à prix fixe pour se protéger contre l'élargissement des différentiels de prix entre les différentes zones de production au Canada, les divers points de vente et les écarts de qualité.

2. Les autres positions financières font partie des activités courantes de commercialisation de la production de la société.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

Incidence sur le résultat des profits (pertes) réalisés et latents sur les positions de gestion des risques

Exercices clos les 31 décembre	2011	2010
PROFIT (PERTE) RÉALISÉ¹		
Pétrole brut	(135)	(17)
Gaz naturel	210	289
Raffinage	(14)	10
Électricité	7	(4)
	68	278
PROFIT (PERTE) RÉALISÉ²		
Pétrole brut	106	(92)
Gaz naturel	38	152
Raffinage	7	(8)
Électricité	29	(6)
	180	46
Profits (pertes) liés à la gestion des risques	248	324

1. Les profits et pertes réalisés liés à la gestion des risques sont comptabilisés dans le secteur opérationnel auquel se rapporte l'instrument dérivé.
2. Les profits et pertes latents liés à la gestion des risques sont constatés dans le secteur Activités non sectorielles et éliminations.

Rapprochement des positions de gestion des risques non dénouées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre

	2011	2010	
	Juste valeur	Total du profit (de la perte) latent	Total du profit (de la perte) latent
Juste valeur des contrats au début de l'exercice	33		
Variation de la juste valeur des contrats en cours au début de l'exercice et contrats conclus pendant l'exercice	248	248	324
Profit (perte) de change latent sur les contrats libellés en dollars US	3	-	-
Juste valeur des contrats dénoués pendant l'exercice	(68)	(68)	(278)
Juste valeur des contrats à la fin de l'exercice	216	180	46

Sensibilité aux prix des marchandises – Positions de gestion des risques

Le tableau suivant résume la sensibilité de la juste valeur des positions de gestion des risques de Cenovus aux fluctuations des prix des marchandises, toutes les autres variables demeurant constantes. La direction croit que les fluctuations des prix présentées dans le tableau ci-après constituent une mesure raisonnable de la volatilité. Les fluctuations de prix des marchandises auraient pu entraîner la comptabilisation de profits (pertes) latents ayant une incidence sur le résultat avant impôt comme suit :

Positions liées à la gestion des risques en place au 31 décembre 2011

Marchandise	Fourchette de sensibilité	Hausse	Baisse
Pétrole brut - prix de la marchandise	± 0 \$US/b sur les couvertures basées sur le WTI	(214)	214
Pétrole brut - prix différentiel	± 5 \$ US/b sur les couvertures différentielles basées sur la production	67	(67)
Gaz naturel - prix de la marchandise	± 1\$ /kpi ³ sur les couvertures visant le gaz naturel basées sur les prix NYMEX et AECO	(160)	160
Gaz naturel - prix de base	± 0,10 \$/kpi ³ sur les couvertures visant le gaz naturel basées sur les prix de base	2	(2)
Prix de l'électricité	± 25\$/MWh sur les couvertures visant l'électricité	19	(19)

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

Positions liées à la gestion des risques en place au 31 décembre 2010

Marchandise	Fourchette de sensibilité	Hausse	Baisse
Pétrole brut - prix de la marchandise	± 10 \$US/b sur les couvertures basées sur le WTI	(251)	251
Pétrole brut - prix différentiel	± 5 \$ US/b sur les couvertures différentielles basées sur la production	7	(7)
Gaz naturel - prix de la marchandise	± 1\$ /kpi ³ sur les couvertures visant le gaz naturel basées sur les prix NYMEX et AECO	(218)	218
Gaz naturel - prix de base	± 0,10 \$/kpi ³ sur les couvertures visant le gaz naturel basées sur les prix de base	2	(2)
Prix de l'électricité	± 25\$/MWh sur les couvertures visant l'électricité	38	(38)

C) Risques associés aux actifs et passifs financiers

Risque lié aux prix des marchandises

Le risque lié aux prix des marchandises découle de l'incidence que les fluctuations des prix futurs des marchandises pourraient avoir sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs financiers et passifs financiers. Afin d'atténuer son exposition au risque lié aux prix des marchandises, la société a conclu divers contrats d'instruments financiers dérivés. Le recours à ces instruments dérivés est régi par des politiques officielles et est assujéti aux limites fixées par le conseil d'administration. La société a pour politique de ne pas utiliser d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Pétrole brut – La société a réduit à l'aide de swaps à prix fixe son exposition au risque de prix des marchandises lié à la vente de pétrole brut et à l'approvisionnement en condensat utilisé pour la fluidification. Pour se protéger contre l'élargissement des différentiels de prix du pétrole brut, Cenovus conclut un certain nombre de swaps de contrats à terme visant à gérer ces différentiels.

Gaz naturel – Afin d'atténuer le risque lié aux prix du gaz naturel, la société conclut des swaps qui permettent de fixer les prix à la NYMEX et à AECO. Pour se protéger contre l'élargissement des différentiels de prix du gaz naturel dans diverses régions de production, Cenovus conclut certains swaps visant à gérer ces différentiels entre les régions de production et divers points de vente.

Électricité – La société a conclu un contrat d'instruments dérivés libellé en dollars canadiens, qui est en cours depuis le 1^{er} janvier 2007 pour une période de 11 ans, afin de gérer une partie des coûts de sa consommation d'électricité.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que la contrepartie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations contractuelles et amène de ce fait la société à subir une perte. Dans une optique de gestion des risques de crédit, le portefeuille de créances de la société est régi par des politiques de crédit approuvées par le conseil d'administration, et les pratiques en matière de crédit limitent les opérations selon la cote de solvabilité des contreparties. Les contrats sont conclus avec d'importantes institutions financières ou avec des contreparties ayant une cote de solvabilité élevée. Une part substantielle des comptes débiteurs de la société provient de clients du secteur du pétrole et du gaz naturel et est exposée aux risques de crédit normaux du secteur. Au 31 décembre 2011, plus de 92 % (92 % au 31 décembre 2010) de l'exposition au risque de crédit associé aux comptes débiteurs et aux instruments financiers dérivés de Cenovus découlait de contreparties ayant une cote de solvabilité élevée.

Au 31 décembre 2011, Cenovus avait conclu des contrats avec deux contreparties (deux en 2010) dont la position de règlement nette, prise individuellement, représentait plus de 10 % de la juste valeur des contrats d'instruments financiers nets et des contrats sur marchandises nets qui se trouvaient dans le cours. L'exposition maximale au risque de crédit lié aux comptes débiteurs et produits à recevoir, aux actifs liés à la gestion des risques, à l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise, aux prêts à recevoir des partenaires et aux créances à long terme correspond à la valeur comptable totale de ces éléments. Le risque de crédit actuel est centré sur les contreparties cotées A et plus. L'exposition de Cenovus à ses contreparties est acceptable et se conforme à sa politique de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que Cenovus éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements liés à des passifs financiers lorsqu'ils sont exigibles. Le risque de liquidité comprend également le risque que la société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs en temps opportun à un prix raisonnable. Cenovus gère son risque de liquidité en surveillant de près la trésorerie et la dette et en

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

conservant un accès approprié au crédit. Comme il est indiqué à la note 30, Cenovus vise un ratio dette/capitaux permanents entre 30 % et 40 %, et un ratio dette/BAIIA ajusté entre 1,0 x et 2,0 x afin de gérer son endettement global. Cenovus entend conserver une note de première qualité à l'égard de ses titres de créance non garantis de premier rang.

Dans le cadre de la gestion des risques de liquidité, la société a accès à un large éventail de sources de financement, que ce soit au moyen de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, de facilités de crédit non encore utilisées, de papier commercial et des fonds disponibles aux termes de prospectus préalables. Au 31 décembre 2011, aucune somme n'avait été tirée sur la facilité de crédit engagée. De plus, Cenovus avait déposé deux prospectus préalables l'autorisant à émettre des titres d'un montant maximal de 1 500 M\$ au Canada et de 1 500 M\$ US aux États-Unis, sous réserve des conditions du marché. Aucun billet n'a été émis aux termes de ces prospectus.

Le tableau qui suit présente le calendrier des sorties de trésorerie non actualisées liées aux passifs financiers :

2011	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Par la suite	Total
Comptes créditeurs et charges à payer	2 579	-	-	-	2 579
Passifs liés à la gestion des risques	54	14	-	-	68
Dette à long terme ¹	208	1 230	343	5 182	6 963
Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise ¹	497	994	994	125	2 610
Autres ¹	3	10	3	4	20

1. Capital et intérêts confondus, y compris la partie courante.

2010	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Par la suite	Total
Comptes créditeurs et charges à payer	1 843	-	-	-	1 843
Passifs liés à la gestion des risques	163	10	-	-	173
Dette à long terme ¹	203	407	1 167	5 236	7 013
Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise ¹	486	972	972	609	3 039
Emprunts à payer aux partenaires	-	274	-	-	274

1. Capital et intérêts confondus, y compris la partie courante.

Risque de change

Le risque de change découle des fluctuations des taux de change qui peuvent avoir une incidence sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs ou passifs financiers de Cenovus. Comme Cenovus exerce ses activités principalement en Amérique du Nord, les fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien peuvent avoir une incidence importante sur les résultats qu'elle présente.

Comme il est expliqué à la note 7, le profit (la perte) de change de Cenovus comprend principalement les profits et pertes de change latents liés à la conversion des titres d'emprunt libellés en dollars américains et émis au Canada et à la conversion de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise libellé en dollars américains et émis au Canada. Au 31 décembre 2011, Cenovus avait émis au Canada des titres d'emprunt libellés en dollars américains totalisant 3 500 M\$ US (3 500 M\$ US au 31 décembre 2010) et disposait de 2 157 M\$ US (2 505 M\$ US au 31 décembre 2010) au titre de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise libellé en dollars américains. À la même date, une variation de 0,01 \$ du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien aurait entraîné une variation (du profit) de la perte de change de 13 M\$ (10 M\$ en 2010).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des variations des taux d'intérêt du marché qui peuvent avoir une incidence sur le résultat, les flux de trésorerie et les évaluations. Cenovus peut atténuer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt en conservant un portefeuille de titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable.

Au 31 décembre 2011, une variation de 1 % des taux d'intérêt sur la dette à taux variable n'aurait entraîné aucune augmentation ni diminution du résultat net (néant en 2010). Cette variation suppose que le montant des titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable ne change pas par rapport à celui qui est présenté aux dates respectives des états consolidés de la situation financière.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

32. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre	2011	2010
Intérêts versés	357	423
Impôt sur le résultat payé	-	62

33. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

A) Engagements

Dans le cours normal des activités, la société a pris des engagements visant certains montants pour les cinq prochains exercices et par la suite, comme suit :

2011	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Par la suite	Total
Transport par pipeline ¹	143	137	187	311	347	2 754	3 879
Contrats de location simple (baux à construction)	71	93	85	80	80	1 491	1 900
Achats de produits	19	18	19	19	6	-	81
Engagements en capital ²	366	98	40	23	22	20	569
Autres engagements à long terme	5	4	1	1	-	1	12
Total des paiements ³	604	350	332	434	455	4 266	6 441
Ventes de produits	52	54	56	57	60	3	282

1. Certains des engagements liés au transport sont assujettis à l'approbation réglementaire.

2. Compte tenu des engagements liés aux entités sous contrôle conjoint.

3. Les contrats exécutés par la société pour le compte de FCCL Partnership tiennent compte de la participation de 50 % de Cenovus.

2010	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Par la suite	Total
Transport par pipeline ¹	107	93	167	167	166	953	1 653
Contrats de location simple (baux à construction)	33	87	88	85	78	1 553	1 924
Achats de produits	23	18	18	18	18	7	102
Engagements en capital ²	248	94	16	14	11	37	420
Autres engagements à long terme	4	2	1	1	-	1	9
Total des paiements ³	415	294	290	285	273	2 551	4 108
Ventes de produits	50	52	54	56	57	63	332

1. Certains des engagements liés au transport sont assujettis à l'approbation réglementaire.

2. Compte tenu des engagements liés aux entités sous contrôle conjoint.

3. Les contrats exécutés par la société pour le compte de FCCL Partnership tiennent compte de la participation de 50 % de Cenovus.

Au 31 décembre 2011, des lettres de crédit en cours totalisant 17 M\$ étaient émises à titre de garantie de l'exécution de certains contrats (23 M\$ en 2010).

De plus, la quote-part des engagements de Cenovus liés à son programme de gestion des risques est présentée à la note 31.

B) Éventualités

Actions en justice

Cenovus est partie à un nombre restreint d'actions en justice dans le cours normal de ses activités, et elle estime avoir constitué une provision suffisante à cet égard. Aucune action, considérée individuellement ou dans le cadre d'autres actions, n'est significative.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

Passifs relatifs au démantèlement

Cenovus est responsable du démantèlement d'actifs à long terme liés à ses biens pétroliers et gaziers et à ses installations de raffinage et du secteur des activités médianes à la fin de leur durée d'utilité. Cenovus a constaté un passif de 1 777 M\$ en se fondant sur les lois en vigueur et les coûts estimatifs. Les coûts réels pourraient différer des coûts estimatifs en raison de modifications des lois et de variations des coûts.

Questions d'ordre fiscal

Les règlements et les lois fiscales et leurs interprétations qui sont en vigueur ou ont cours dans les diverses administrations où Cenovus exerce ses activités changent continuellement. En conséquence, un certain nombre de questions d'ordre fiscal est généralement à l'étude. La direction estime que la charge inscrite à l'égard des impôts est suffisante.

34. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

Passage aux IFRS

Les présents états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont les premiers états financiers consolidés annuels que la société présente selon les IFRS, normes qui correspondent également aux principes comptables généralement reconnus applicables aux entités ayant une obligation publique de rendre des comptes au Canada. La société a adopté les IFRS conformément à IFRS 1, « Première application des Normes internationales d'information financière ». Elle a dressé ses états financiers consolidés selon les IFRS applicables pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010 et a utilisé les principales méthodes comptables décrites à la note 3. Pour toutes les périodes antérieures, y compris pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, la société a préparé ses états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (le « référentiel comptable antérieur »). Conformément à IFRS 1, la société a décidé de ne pas présenter l'information comparative pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. La présente note explique les principaux ajustements apportés par la société pour retraiter ses états financiers consolidés antérieurs établis selon le référentiel comptable antérieur lors du passage aux IFRS.

Exemptions appliquées aux termes d'IFRS 1

Lors de la première application des IFRS, le principe général est que l'entité doit retraiter de façon rétrospective son résultat pour tenir compte de toutes les normes en vigueur à la première date de présentation. Toutefois, pour faciliter la transition, IFRS 1 prévoit certaines exemptions aux exigences générales des IFRS. Cenovus a appliqué les exemptions suivantes lors de la préparation de son état de la situation financière d'ouverture daté du 1^{er} janvier 2010 (la « date de transition ») :

- **Juste valeur comme coût présumé** – La société a décidé d'évaluer ses actifs de raffinage à leur juste valeur à la date de transition et d'utiliser ces justes valeurs comme coût présumé à cette date (voir la note A).
- **Choix du coût présumé pour les actifs pétroliers et gaziers** – Selon le référentiel comptable antérieur, Cenovus comptabilisait ses biens pétroliers et gaziers dans un centre de coûts selon la méthode de la capitalisation du coût entier. La société a décidé d'évaluer ses biens pétroliers et gaziers à la date de transition de la façon suivante :
 - a) actifs de prospection et d'évaluation au montant établi selon le référentiel comptable antérieur de la société;
 - b) actifs restants répartis au prorata entre les immobilisations corporelles connexes selon la valeur des réserves prouvées diminuée de 10 % à la date de transition (voir la note B).
- **Contrats de location** – Cenovus a décidé d'évaluer les contrats de location en se fondant sur les faits et les circonstances à la date de transition, selon l'interprétation 4 de l'*International Financial Reporting Interpretations Committee*, « Déterminer si un accord contient un contrat de location » (« IFRIC 4 »).
- **Avantages sociaux** – La société a décidé de ne pas appliquer de façon rétrospective IAS 19, *Avantages du personnel*, si bien que le cumul des profits et des pertes actuariels sur les régimes à prestations définies de la société a été comptabilisé à la date de transition (voir la note F).
- **Regroupements d'entreprises** – IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, n'a pas été appliquée aux regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant la date de transition.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

- **Cumul des écarts de change** – Les écarts de change cumulés découlant des établissements à l'étranger sont présumés s'établir à zéro à la date de transition (voir la note J).
- **Passifs relatifs au démantèlement** – Cenovus a décidé d'appliquer le coût présumé aux actifs pétroliers et gaziers aux termes d'IFRS 1. Par conséquent, les passifs relatifs au démantèlement ont été évalués selon IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, à la date de transition (voir la note D).
- **Coûts d'emprunt** – Conformément à IFRS 1, la société a décidé d'appliquer IAS 23, *Coûts d'emprunt*, aux actifs admissibles dont les coûts d'emprunt ont commencé à être incorporés à compter de la date de transition. Les coûts d'emprunt n'ont pas été incorporés pour les actifs admissibles en construction au plus tard à la date de transition.
- **Estimations** – Les estimations n'ont pas été établies ou révisées a posteriori et, par conséquent, les montants estimés par la société selon le référentiel comptable antérieur peuvent être appliqués selon les IFRS.

Selon IFRS 1, les ajustements à l'état de la situation financière d'ouverture sont comptabilisés directement dans les résultats non distribués ou, au besoin, dans une autre catégorie de capitaux propres. Comme le surplus d'apport de Cenovus correspond à ses résultats non distribués avant la division d'Encana en deux sociétés d'énergie indépendantes, soit Encana et Cenovus, la totalité des ajustements à l'état de la situation financière d'ouverture a été comptabilisée dans le surplus d'apport. Les incidences de l'application des exemptions accordées aux termes d'IFRS 1 et les différences de méthodes comptables entre le référentiel comptable antérieur et les IFRS sont résumées dans les tableaux suivants :

Rapprochement de l'état des résultats et du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

	Notes	Référentiel comptable antérieur	Ajustements	IFRS
Produits des activités ordinaires				
Chiffre d'affaires brut	K	13 422	(332)	13 090
Moins les redevances		449	-	449
		12 973	(332)	12 641
Charges				
Marchandises achetées	K	7 549	2	7 551
Frais de transport et de fluidification		1 065	-	1 065
Charges opérationnelles	E, F, K	1 302	(16)	1 286
Taxe sur la production et impôts miniers		34	-	34
(Profit) perte lié à la gestion des risques	K	-	(324)	(324)
Amortissement et épuisement	A, B, C	1 310	(8)	1 302
Coûts de prospection	H	-	3	3
Frais généraux et frais d'administration	E, F	251	(5)	246
Charges financières	K	-	498	498
Intérêts, montant net	K	279	(279)	-
Produits d'intérêts	K	-	(144)	(144)
Accroissement de l'obligation à l'égard des passifs relatifs au démantèlement	K	75	(75)	-
(Profit) perte de change, montant net		(51)	-	(51)
(Profit) perte à la sortie d'actifs	G	9	(125)	(116)
Autre (profit) perte, montant net		(13)	-	(13)
Résultat avant impôt sur le résultat		1 163	141	1 304
Charge d'impôt sur le résultat	I	170	53	223
Résultat net		993	88	1 081
Autres éléments du résultat global, moins l'impôt				
Écart de change	J	(13)	84	71
Résultat global		980	172	1 152
Résultat net par action ordinaire				
De base	L	1,32	0,12	1,44
Dilué	L	1,32	0,11	1,43

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapprochement de l'état de la situation financière

	Notes	31 décembre 2010			1 ^{er} janvier 2010		
		Référentiel comptable antérieur	Ajustements	IFRS	Référentiel comptable antérieur	Ajustements	IFRS
Actif							
Actif courant							
Trésorerie et équivalents de trésorerie		300	-	300	155	-	155
Comptes débiteurs et produits à recevoir	E	1 055	4	1 059	978	4	982
Impôt sur le résultat à recouvrer		31	-	31	40	-	40
Partie courante de l'effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise		346	-	346	345	-	345
Stocks		880	-	880	875	-	875
Gestion des risques		163	-	163	60	-	60
Actifs détenus en vue de la vente	K	-	65	65	-	-	-
Actif courant		2 775	69	2 844	2 453	4	2 457
Actifs détenus en vue de la vente	K	65	(65)	-	-	-	-
Actifs de prospection et d'évaluation	K	-	713	713	-	580	580
Immobilisations corporelles, montant net	A, B, D, E, F, G, H, J, K	15 530	(2 903)	12 627	15 214	(3 165)	12 049
Effet à recevoir lié à l'apport à la coentreprise		2 145	-	2 145	2 621	-	2 621
Gestion des risques		43	-	43	1	-	1
Autres actifs	C, F, J	391	(110)	281	320	(128)	192
Impôt différé	K	-	55	55	-	3	3
Goodwill	G	1 146	(14)	1 132	1 146	-	1 146
Total de l'actif		22 095	(2 255)	19 840	21 755	(2 706)	19 049
Passif et capitaux propres							
Passif courant							
Comptes créditeurs et charges à payer	E	1 825	18	1 843	1 574	31	1 605
Impôt sur le résultat à payer		154	-	154	-	-	-
Partie courante de l'effet à payer lié à l'apport à la coentreprise		343	-	343	340	-	340
Gestion des risques		163	-	163	70	-	70
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	K	-	7	7	-	-	-
Passif courant		2 485	25	2 510	1 984	31	2 015
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	K	7	(7)	-	-	-	-
Dette à long terme		3 432	-	3 432	3 656	-	3 656
Effet à payer lié à l'apport à la coentreprise		2 176	-	2 176	2 650	-	2 650
Gestion des risques		10	-	10	4	-	4
Passifs relatifs au démantèlement	D, G	1 213	186	1 399	1 147	38	1 185
Autres passifs	F	346	-	346	239	7	246
Impôt différé	I, J, K	2 404	(832)	1 572	2 467	(983)	1 484
Total du passif		12 073	(628)	11 445	12 147	(907)	11 240
Capital social		3 716	-	3 716	3 681	-	3 681
Surplus d'apport	A, C, D, E, F, I, J	5 896	(1 813)	4 083	5 896	(1 813)	4 083
Cumul des autres éléments du résultat global	J	(27)	98	71	(14)	14	-
Résultats non distribués		437	88	525	45	-	45
Capitaux propres		10 022	(1 627)	8 395	9 608	(1 799)	7 809
Total du passif et des capitaux propres		22 095	(2 255)	19 840	21 755	(2 706)	19 049

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapprochement du tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

	Notes	Référentiel comptable antérieur	Ajustements	IFRS
Activités opérationnelles				
Résultat net		993	88	1 081
Amortissement et épuisement	A, B, C	1 310	(8)	1 302
Impôt différé	I	88	53	141
(Profit) perte latent lié à la gestion des risques		(46)	-	(46)
(Profit) perte de change latent		(69)	-	(69)
(Profit) perte à la sortie d'actifs	G	9	(125)	(116)
Désactualisation des passifs relatifs au démantèlement		75	-	75
Autres		55	(11)	44
		2 415	(3)	2 412
Variation nette des autres actifs et passifs		(55)	-	(55)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie		234	-	234
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		2 594	(3)	2 591
Activités d'investissement				
Dépenses d'investissement – actifs de prospection et d'évaluation		-	(350)	(350)
Dépenses d'investissement – immobilisations corporelles		(2 208)	357	(1 851)
Produit tiré de la sortie d'actifs		309	-	309
Variation nette des investissements et autres		4	-	4
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie	E	99	(4)	95
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(1 796)	3	(1 793)
Flux de trésorerie avant les activités de financement, montant net				
		798	-	798
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
		(631)	-	(631)
Profit (perte) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en devises				
		(22)	-	(22)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie				
		145	-	145
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice				
		155	-	155
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice				
		300	-	300

Notes :

A) Immobilisations corporelles - raffinage

Au 1^{er} janvier 2010, Cenovus a décidé d'évaluer ses actifs de raffinage à la juste valeur et d'utiliser cette juste valeur comme coût présumé à la date de transition aux IFRS. La juste valeur des actifs de raffinage a été établie à 4 543 M\$ US, dont une tranche nette de 2 272 M\$ US revenant à Cenovus, de sorte que la valeur comptable des actifs a dépassé leur juste valeur. La valeur comptable des immobilisations corporelles de Cenovus a été réduite de 2 585 M\$ CA à la date de transition, avec une diminution correspondante du surplus d'apport.

En décembre 2010, il a été établi qu'une unité de traitement de la raffinerie Borger était un actif hors exploitation et qu'elle ne serait pas utilisée dans le cadre des activités futures de la raffinerie. La juste valeur de l'unité a été jugée négligeable selon les prix du marché des actifs de raffinage d'ancienneté et de conditions semblables. Par conséquent, une perte de valeur de 37 M\$ a été comptabilisée selon le référentiel comptable antérieur. Selon les IFRS, cette perte de valeur ne s'est chiffrée qu'à 14 M\$ du fait que la société avait décidé d'utiliser la juste valeur comme coût présumé aux termes du choix selon IFRS 1 mentionné plus haut. Par conséquent, la dotation à l'amortissement et à l'épuisement selon les IFRS a été réduite de 23 M\$.

La diminution de la valeur comptable selon les IFRS et l'ajustement pour perte de valeur indiqués ci-dessus ont réduit la dotation à l'amortissement et à l'épuisement de 126 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

B) Immobilisations corporelles - biens pétroliers et gaziers

Selon le référentiel comptable antérieur, le cumul des coûts liés aux biens pétroliers et gaziers était amorti selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation appliquée pour chaque centre de coûts représenté par un pays, en fonction des réserves prouvées estimatives établies à l'aide des prix et des coûts futurs estimatifs (capitalisation du coût entier). Selon les IFRS, le cumul des coûts est amorti selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation appliquée à chaque secteur, en fonction des réserves prouvées estimatives établies à l'aide des prix et des coûts futurs estimatifs. Cette répartition a entraîné une augmentation de la dotation à l'amortissement et à l'épuisement de 135 M\$ l'exercice clos le 31 décembre 2010.

C) Perte de valeur de la charge différée

Selon le référentiel comptable antérieur, les autres actifs comprenaient une charge différée représentant la participation disproportionnée reçue en 2007 et en 2008 (15 % en 2007 et 35 % en 2008) découlant de l'acquisition de la raffinerie Borger en 2007. À la date de transition aux IFRS, il a été établi que, par suite de la diminution de la valeur comptable des raffineries en raison du choix de la société en matière de juste valeur, la charge différée a subi une perte de valeur et a donc été sortie de l'état de la situation financière. Selon le référentiel comptable antérieur, le surplus d'apport a été réduit de la valeur comptable de la charge différée de 121 M\$. Selon ce référentiel, la charge différée était amortie sur dix ans. Selon les IFRS, la dotation à l'amortissement et à l'épuisement a diminué de 17 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

D) Passifs relatifs au démantèlement

Comme il est expliqué ci-dessus, la société a décidé d'appliquer l'exemption aux termes d'IAS 37 pour l'évaluation des passifs relatifs au démantèlement à la date de transition. Elle a réévalué les passifs à la date de transition selon le taux d'actualisation sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit en vigueur à la fin de la période et a comptabilisé une augmentation des passifs de 38 M\$.

Comme c'est le cas selon les IFRS, les passifs relatifs au démantèlement étaient évalués, selon le référentiel comptable antérieur, en fonction des coûts de mise hors service estimatifs actualisés à leur comptabilisation initiale. Cependant, selon les IFRS, les flux de trésorerie estimatifs sont actualisés à l'aide du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit qui existe à la date de clôture. Selon les IFRS, les immobilisations corporelles et les passifs relatifs au démantèlement étaient supérieurs de 154 M\$ au 31 décembre 2010. Cette augmentation a eu peu d'incidence sur la désactualisation pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

E) Rémunération fondée sur des actions

Aux termes du référentiel comptable antérieur, les obligations de paiement aux termes du régime d'options sur actions de Cenovus (et des droits à l'appréciation des actions jumelés) étaient comptabilisées selon la méthode de la valeur intrinsèque. Aux termes des IFRS, ces obligations sont inscrites selon la méthode de la juste valeur. Par suite de la réévaluation du passif au 1^{er} janvier 2010, une charge de 27 M\$ a été comptabilisée dans le surplus d'apport, les comptes créditeurs et charges à payer étant majorés de 31 M\$ et les comptes débiteurs et produits à recevoir, de 4 M\$. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, en raison des différences d'évaluation selon les IFRS, les charges opérationnelles et les frais généraux et frais d'administration ont baissé de 5 M\$ et de 4 M\$, respectivement, tandis que les immobilisations corporelles ont été réduites de 4 M\$ et les comptes créditeurs et charges à payer, de 13 M\$.

F) Avantages sociaux

Cenovus a décidé de comptabiliser, conformément à IFRS 1, la totalité des gains et des pertes actuariels non amortis sur les régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi à la date de transition. Par conséquent, les autres passifs ont augmenté de 7 M\$, les autres actifs ont diminué de 7 M\$ et une charge de 14 M\$ a été portée au surplus d'apport. Selon le référentiel comptable antérieur, les pertes actuarielles continuaient d'être amorties si bien que, pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, les charges opérationnelles et les frais généraux et les frais d'administration ont été réduits de 1 M\$. De plus, en raison de la comptabilisation de la totalité des gains et des pertes actuariels non amortis à la date de transition, il a été nécessaire de reclasser l'actif des régimes de retraite au passif des régimes de retraite, ce qui a donné lieu au reclassement des autres actifs aux autres passifs de 4 M\$ au 31 décembre 2010.

G) Profits ou pertes à la sortie d'actifs

Selon le référentiel comptable antérieur, les produits tirés de la sortie d'actifs pétroliers et gaziers étaient portés au crédit du groupe d'actifs comptabilisés selon la capitalisation du coût entier et aucun profit ni perte n'était comptabilisé, sauf si l'incidence de la vente modifiait le taux d'amortissement et d'épuisement d'au moins 20 %. Selon les IFRS, tous les profits et les pertes sont inscrits à la sortie d'actifs pétroliers et gaziers et leur montant correspond à la différence entre les produits nets et la valeur comptable des actifs nets vendus. Par conséquent, un

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

profit de 125 M\$ a été comptabilisé pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 selon les IFRS. Au 31 décembre 2010, la valeur comptable des immobilisations corporelles a augmenté de 133 M\$ et le goodwill et les passifs relatifs au démantèlement ont été réduits respectivement de 14 M\$ et de 6 M\$.

H) Coûts de pré-prospection

Selon les IFRS, les coûts engagés avant l'obtention du droit légal de prospection doivent être passés en charges alors que, selon le référentiel comptable antérieur, ces coûts étaient capitalisés dans le groupe d'actifs comptabilisés selon la capitalisation du coût entier. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, des coûts de pré-prospection de 3 M\$ ont été constatés en charges selon les IFRS. La différence de méthode comptable a entraîné une diminution de 3 M\$ des immobilisations corporelles et une augmentation correspondante des charges de prospection. Cet ajustement a donné lieu à une diminution des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de 3 M\$ et à une augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement d'un montant correspondant pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

I) Impôt différé

L'augmentation du surplus d'apport de 986 M\$ liée à l'impôt différé à la date de transition rend compte de la variation des différences temporelles découlant de l'application des exemptions aux termes d'IFRS 1. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, l'impôt différé a augmenté de 53 M\$, ce qui reflète la variation des différences temporelles résultant des ajustements aux termes des IFRS dont il est question ci-dessus et un ajustement de 9 M\$ au titre de l'avantage fiscal différé sur un transfert intersociétés de biens pétroliers et gaziers.

J) Écarts de change

Conformément à IFRS 1, Cenovus a décidé de présumer que tous les écarts de change des établissements à l'étranger seraient nuls à la date de transition. Tous les écarts de change des établissements à l'étranger antérieurs à la date de transition ont été transférés au surplus d'apport.

De plus, le cumul des autres éléments du résultat global est influencé par la réévaluation de ces écarts, notamment la réduction de la valeur comptable des immobilisations corporelles de raffinage, la perte de valeur de la charge différée et l'impôt différé exigible connexe. Le tableau ci-dessous présente l'incidence cumulée sur les états de la situation financière au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010 :

	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
Augmentation (diminution)		
Actif		
Immobilisations corporelles – raffinage	125	-
Autres actifs	5	-
Passif et capitaux propres		
Passif d'impôt différé	46	-
Cumul des autres éléments du résultat global	98	14
Surplus d'apport	(14)	(14)

K) Reclassements

Actifs de prospection et d'évaluation

Selon le référentiel comptable antérieur, les actifs de prospection et d'évaluation étaient compris dans les immobilisations corporelles mais, selon les IFRS, ils sont présentés séparément. La société a reclassé des immobilisations corporelles de 580 M\$ et de 713 M\$, respectivement, dans les actifs de prospection et d'évaluation au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010.

Charges financières et produits d'intérêts

De plus, selon le référentiel comptable antérieur, la désactualisation des passifs relatifs au démantèlement était classée dans la charge de désactualisation aux états consolidés des résultats et du résultat global. Selon les IFRS, ce montant est reclassé dans les charges financières.

Selon le référentiel comptable antérieur, les intérêts étaient présentés sur une base nette. Selon les IFRS, les charges d'intérêts sont intégrées aux charges financières et les produits d'intérêts sont présentés séparément.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en millions de dollars, sauf indication contraire
Exercice clos le 31 décembre 2011

Profit ou perte lié à la gestion des risques

Selon le référentiel comptable antérieur, les profits et les pertes liés aux activités de gestion des risques visant le prix du pétrole brut et du gaz naturel étaient comptabilisés dans les produits bruts. Selon les IFRS, ces activités ne se conformant pas à la définition des produits, elles ont été reclassées au (profit) perte lié à la gestion des risques aux états consolidés des résultats et du résultat global. En outre, les activités de gestion des risques liées à l'électricité et aux activités de raffinage ont été reclassées respectivement des charges opérationnelles et des marchandises achetées au profit (perte) liées à la gestion des risques.

Actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente

Selon le référentiel comptable antérieur, les actifs détenus en vue de la vente et les passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente étaient compris dans l'actif et le passif non courants. Selon les IFRS, l'actif non courant qui respecte la définition du terme « détenu en vue de la vente » doit être classé comme actif courant.

Impôt différé

Au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010, un actif d'impôt différé net se rapporte aux activités exercées aux États-Unis, en raison des ajustements indiqués ci-dessus. Comme c'est le cas avec le référentiel comptable antérieur, un actif d'impôt différé ne peut pas être compensé par un passif d'impôt différé provenant d'un territoire de compétence différent. Par conséquent, des montants de 55 M\$ et de 3 M\$ ont été reclassés en actif d'impôt différé au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010, respectivement.

L) Résultat net par action

Résultat de base par action

Le résultat de base par action selon les IFRS a subi l'incidence des ajustements apportés aux résultats en IFRS dont il est question ci-dessus.

Résultat dilué par action

Selon le référentiel comptable antérieur, les DAAJ de Cenovus, qui peuvent être réglés en trésorerie ou en actions au gré du porteur, n'avaient aucun effet dilutif sur le résultat dilué par action parce qu'on supposait un règlement en trésorerie. Selon les IFRS, l'option de règlement qui a l'effet dilutif le plus grand doit être employée pour calculer le résultat net dilué par action. Le tableau suivant présente les différences entre le référentiel comptable antérieur et les IFRS :

Exercice clos le 31 décembre 2010 (en M\$, sauf le résultat par action)	Référentiel comptable antérieur			IFRS		
	Résultat net	Actions	Résultat par action	Résultat net	Actions	Résultat par action
Résultat net par action – de base	993	751,9	1,32 \$	1 081	751,9	1,44 \$
Effet dilutif des DAAJ de Cenovus exercés	-	0,8		-	0,8	
Effet dilutif des DAAJ de Cenovus en cours	-	-		-	1,3	
Résultat net par action – dilué	993	752,7	1,32 \$	1 081	754,0	1,43 \$

M) Ratio dette / capitaux permanents

La transition aux IFRS a entraîné les modifications suivantes au ratio dette/capitaux permanents de la société :

	31 décembre 2010		1 ^{er} janvier 2010	
	Référentiel comptable antérieur	IFRS	Référentiel comptable antérieur	IFRS
Dette à long terme	3 432	3 432	3 656	3 656
Dette	3 432	3 432	3 656	3 656
Capitaux propres	10 022	8 395	9 608	7 809
Total des capitaux permanents	13 454	11 827	13 264	11 465
Ratio dette/capitaux permanents	26 %	29 %	28 %	32 %